

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1562

31 mai 2016

### SOMMAIRE

ADF GLF LUX AI S.à r.l. ....	74976	Elektratech S.A. ....	74957
Adfinance-Invest S.A. ....	74950	Entertainment Capital Holdings S.à r.l. ....	74959
A.E.J.G. Immobilière S.A. ....	74950	Equifax Luxembourg (No. 2) S.à r.l. ....	74959
AEW Value Investors ASIA II Parallel, LP ..	74949	EUROTAX s.à.r.l., Euro Financial Control and Tax Consult .....	74936
AI Ark Mirror (Luxembourg) Holding S.à r.l. .....	74930	Fardinka INC.S.A. ....	74934
AI Global Investments GP S.à r.l. ....	74955	Fideuram Bank (Luxembourg) S.A. ....	74934
AIMCo RE Holdings (Luxembourg) IV S.à r.l. .....	74949	FPI (Lux) Holding S.à r.l. ....	74936
AmTrust Re Alpha .....	74955	FPS Invest S.A. ....	74937
Anglo American Ferrous Investments .....	74949	FPS Invest S.A. ....	74938
Arris Financing II S.à r.l. ....	74951	Fräizäit-Club Tuutebattien association sans but lucratif .....	74935
Asco Energie Holdings S.à r.l. ....	74955	Gert Van Kessel Sàrl .....	74939
Avalon Conseils S.A. ....	74957	Haute -Sûre Sàrl .....	74942
Avalon Holding S.A., SPF .....	74932	Haystack Ventures Inversions S.à r.l. ....	74940
Avocado Holdco Luxembourg S.à r.l. ....	74976	Hephaistos Metall S.à r.l. ....	74941
Beem International S.à r.l. ....	74960	Hephaistos Metall S. à r. l. et Cie. S.e.c.s. ....	74940
Brunswick Luxembourg Finance S.à r.l. ....	74945	Highstreet AcquiCo S.à r.l. ....	74943
Cognos Consulting S.à r.l. ....	74955	Morgenstern Balanced Funds .....	74976
Deka-WorldGarant 4 .....	74976	Propreal S.A. ....	74954
Dësch-Tennis «Beim Leo» - TT-Shop Ketten- hofen S.à r.l. ....	74955	RM Hydro Lux .....	74947
Dreof II International Holdings S.à r.l. ....	74957	Solid Building S.A. ....	74950
Dveo .....	74956	Umbrella Holdings .....	74947

**AI Ark Mirror (Luxembourg) Holding S.à r.l, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 204.431.

In the year two thousand and sixteen, on the sixteenth of February.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

Appeared:

“AI Ark Mirror (Cayman) Limited”, a limited liability company formed and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglund House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman, registered with the Registrar of Companies of Cayman Islands under number MC-308342,

here represented by Mrs Nadia WEYRICH, employee, with professional address in Belvaux, Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Boston, on the 11 February 2016.

The said proxy, signed “ne varietur” by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of “AI Ark Mirror (Luxembourg) Holding S.à r.l.” (hereinafter the “Company”), a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, whose registration with the Luxembourg Trade and Companies Register is pending, incorporated pursuant to a notarial deed received by the undersigned notary dated 12 February 2016, not yet published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder decides to increase the Company's share capital by an amount of eight million one hundred and ninety-six thousand US dollars (USD 8,196,000.00), so as to raise it from its present amount of one million five hundred and thirty-nine thousand US dollars (USD 1,539,000.00) up to nine million seven hundred and thirty-five thousand US dollars (USD 9,735,000.00), by the issue of eight million one hundred and ninety-six thousand (8,196,000) new shares, subdivided into (i) eight hundred and nineteen thousand six hundred (819,600) Class A Shares, (ii) eight hundred and nineteen thousand six hundred (819,600) Class B Shares, (iii) eight hundred and nineteen thousand six hundred (819,600) Class C Shares, (iv) eight hundred and nineteen thousand six hundred (819,600) Class D Shares, (v) eight hundred and nineteen thousand six hundred (819,600) Class E Shares, (vi) eight hundred and nineteen thousand six hundred (819,600) Class F Shares, (vii) eight hundred and nineteen thousand six hundred (819,600) Class G Shares, (viii) eight hundred and nineteen thousand six hundred (819,600) Class H Shares, (ix) eight hundred and nineteen thousand six hundred (819,600) Class I Shares and (x) eight hundred and nineteen thousand six hundred (819,600) Class J Shares (collectively referred as the “New Shares”), each having a par value of one US Dollar (USD 1.00) having the same rights and obligations as set out in the Company's articles of incorporation, paid up by a contribution in kind amounting to eight million one hundred and ninety-six thousand US dollars (USD 8,196,000.00) consisting in an unquestioned claim due for immediate payment held by “AI Ark Mirror (Cayman) Limited” against the Company (the “Contribution”).

*Subscription*

The New Shares are fully subscribed by “AI Ark Mirror (Cayman) Limited”, prenamed and the Contribution of eight million one hundred and ninety-six thousand US dollars (USD 8,196,000.00) is entirely allocated to the Company's share capital.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

*Second resolution*

The sole shareholder decides to amend article 5.1 of the Company's articles of incorporation which shall read as follows:

**“ 5. Share capital.**

5.1 The Company's share capital is set at nine million seven hundred and thirty-five thousand US dollars (USD 9,735,000.00) represented by nine million seven hundred and thirty-five thousand (9,735,000) shares of one US Dollar (USD 1.00) each, divided into (i) nine hundred and seventy-three thousand five hundred (973,500) ordinary shares of class A (the “Class A Shares”); (ii) nine hundred and seventy-three thousand five hundred (973,500) ordinary shares of class B (the “Class B Shares”), (iii) nine hundred and seventy-three thousand five hundred (973,500) ordinary shares of class C (the “Class C Shares”), (iv) nine hundred and seventy-three thousand five hundred (973,500) ordinary shares of class D (the “Class D Shares”), (v) nine hundred and seventy-three thousand five hundred (973,500) ordinary shares of class E (the “Class E Shares”), (vi) nine hundred and seventy-three thousand five hundred (973,500) ordinary shares of class F (the “Class F Shares”), (vii) nine hundred and seventy-three thousand five hundred (973,500) ordinary shares of class G (the “Class G Shares”), (viii) nine hundred and seventy-three thousand five hundred (973,500) ordinary shares of class H (the “Class H Shares”), (ix) nine hundred and seventy-three thousand five hundred (973,500) ordinary shares of class I (the “Class I Shares”) and (x) nine hundred and seventy-three thousand five hundred (973,500) ordinary shares of class J (the

“Class J Shares” and all together referred to as the “Shares”, each having such rights and obligations as set out in these Articles. In these Articles, “Shareholders” means the holders at the relevant time of the Shares and “Shareholder” shall be construed accordingly.”

#### *Costs and Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to five thousand Euro.

Whereof, the present deed is drawn up in Belvaux, in the office of the undersigned notary, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L’an deux mille seize, le seize février.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire résidant à Sanem, Grand-duché de Luxembourg.

#### A COMPARU

“AI Ark Mirror (Cayman) Limited”, une société à responsabilité limitée régie par les lois des Iles Cayman, ayant son siège social chez Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglund House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman, immatriculée auprès du Registrar of Companies of Cayman Islands sous le numéro MC-308342,

ici représentée par Madame Nadia WEYRICH, employée privée, demeurant professionnellement à Belvaux, en vertu d’une procuration sous seing privé donnée à Boston le 11 février 2016.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte, pour être soumise avec lui aux formalités de l’enregistrement.

Laquelle partie comparante est l’associé unique de «AI Ark Mirror (Luxembourg) Holding S.à r.l.» (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, dont l’immatriculation auprès du Registre du Commerce et des Sociétés est en cours, constituée suivant un acte du notaire soussigné en date du 12 février 2016, et dont les statuts n’ont pas encore été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Laquelle partie comparante, représentant l’intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d’acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L’associé unique décide d’augmenter le capital social de la Société à concurrence de huit millions cent quatre-vingt-seize mille dollars US (USD 8.196.000,00), afin de le porter de son montant actuel d’un million cinq cent trente-neuf mille dollars US (USD 1.539.000) jusqu’à neuf millions sept cent trente-cinq mille dollars US (USD 9.735.000,00) par l’émission de huit millions cent quatre-vingt-seize mille (8.196.000) de nouvelles parts sociales d’une valeur d’un dollar USD (USD 1,00) chacune, subdivisées en (i) huit cent dix-neuf mille six cents (819.600) Parts Sociales de Catégorie A, (ii) huit cent dix-neuf mille six cents (819.600) Parts Sociales de Catégorie B, (iii) huit cent dix-neuf mille six cents (819.600) Parts Sociales de Catégorie C, (iv) huit cent dix-neuf mille six cents (819.600) Parts Sociales de Catégorie D, (v) huit cent dix-neuf mille six cents (819.600) Parts Sociales de Catégorie E, (vi) huit cent dix-neuf mille six cents (819.600) Parts Sociales de Catégorie F, (vii) huit cent dix-neuf mille six cents (819.600) Parts Sociales de Catégorie G, (viii) huit cent dix-neuf mille six cents (819.600) Parts Sociales de Catégorie H, (ix) huit cent dix-neuf mille six cents (819.600) Parts Sociales de Catégorie I and (x) huit cent dix-neuf mille six cents (819.600) Parts Sociales de Catégorie J (les «Nouvelles Parts Sociales»), ayant les droits et obligations tels qu’indiqués par les statuts de la Société et qui seront payées par un apport en nature d’un montant de huit millions cent quatre-vingt-seize mille dollars US (USD 8.196.000,00) consistant en l’apport d’une créance certaine, liquide et exigible détenue par «AI Ark Mirror (Cayman) Limited», prénommé, envers la Société (l’«Apport»).

#### *Souscription - Paiement*

Les Nouvelles Parts Sociales sont souscrites par «AI Ark Mirror (Cayman) Limited», prénommé et l’apport de huit millions cent quatre-vingt-seize mille dollars US (USD 8.196.000,00) est intégralement alloué au capital social.

La preuve de l’existence et de la valeur de l’apport a été fournie au notaire soussigné.

#### *Seconde résolution*

L’associé unique décide de modifier l’article 5.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

## « 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est de neuf millions sept cent trente-cinq mille dollars US (USD 9.735.000,00) représenté par neuf millions sept cent trente-cinq mille (9.735.000) parts sociales, d'une valeur d'un dollar USD (USD 1,00) chacune, divisées en (i) neuf cent soixante-treize mille cinq cents (973.500) parts sociales ordinaires de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A»); (ii) neuf cent soixante-treize mille cinq cents (973.500) parts sociales ordinaires de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»); (iii) neuf cent soixante-treize mille cinq cents (973.500) parts sociales ordinaires de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C»); (iv) neuf cent soixante-treize mille cinq cents (973.500) parts sociales ordinaires de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D»); (v) neuf cent soixante-treize mille cinq cents (973.500) parts sociales ordinaires de catégorie E (les «Parts Sociales de Catégorie E»); (vi) neuf cent soixante-treize mille cinq cents (973.500) parts sociales ordinaires de catégorie F (les «Parts Sociales de Catégorie F»); (vii) neuf cent soixante-treize mille cinq cents (973.500) parts sociales ordinaires de catégorie G (les «Parts Sociales de Catégorie G»); (viii) neuf cent soixante-treize mille cinq cents (973.500) parts sociales ordinaires de catégorie H (les «Parts Sociales de Catégorie H»); (ix) neuf cent soixante-treize mille cinq cents (973.500) parts sociales ordinaires de catégorie I (les «Parts Sociales de Catégorie I») et (x) neuf cent soixante-treize mille cinq cents (973.500) parts sociales ordinaires de catégorie J (les «Parts Sociales de Catégorie J»), toutes ces parts sociales étant collectivement référencées comme les «Parts Sociales»), chacune ayant les droits et obligations tel que prévus par les Statuts. Dans les présents Statuts, «Associés» signifie les détenteurs au moment opportun de Parts Sociales et «Associé» devra être interprété conformément.»

### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cinq mille euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. WEYRICH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 17 février 2016. Relation: EAC/2016/4077. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

*Le Receveur (signé): SANTIONI.*

Référence de publication: 2016078344/142.

(160043764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2016.

---

### **Avalon Holding S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 69.750.

### DISSOLUTION

In the year two thousand and sixteen, on the fourth day of the month of March;

Before the undersigned notary Carlo WERSANDT, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

#### THERE APPEARED:

Mr Leonid ESHCHENKO, residing in Isakovskogo Street, Building 3811, Flat 118, 123181 Moscow (Russia),  
the "Principal"

here represented by Mr François FABER, Bachelor Arts in International Business, residing professionally in Luxembourg,

the "Proxy-holder"

by virtue of a proxy given under private seal, such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing person, represented as said before, requests the officiating notary to record his declarations and statements as follows:

1) The public limited company ("société anonyme") "AVALON HOLDING S.A., SPF", established and having its registered office in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 69750, (the "Company"), has been incorporated on May 7, 1999 pursuant to a deed of Me Edmond SCHROEDER, then notary residing in Mersch, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 547 of July 16, 1999, and that the articles of incorporation (the "Articles") have been amended for the last time on December 13, 2010 pursuant to a deed of Me Joëlle BADEN, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 954 of May 10, 2011;

2) The share capital of the Company is set at five million two hundred thousand Dollars of the United States of America (USD 5,200,000) consisting of five thousand two hundred (5,200) shares having a nominal value of one thousand Dollars of the United States of America (USD 1,000) each;

3) The Principal is the sole owner of all the shares of the Company (the “Sole Shareholder”);

4) The Sole Shareholder resolves to dissolve the Company with immediate effect;

5) The Sole Shareholder declares he has full knowledge of the Articles and he is fully aware of the financial situation of the Company;

6) The Sole Shareholder, as liquidator of the Company, declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the said Company have been paid or fully provided for, that the Sole Shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that he will take over and assume liability for any known but unpaid and for any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to himself;

7) That the Sole Shareholder declares formally to withdraw the appointment of an auditor to the liquidation;

8) Consequently the liquidation of the Company is deemed to have been carried out and completed;

9) The Sole Shareholder hereby grants full discharge to the directors and to the statutory auditor for the execution of their mandate up to this date;

10) The records and documents of the dissolved Company will be kept for a period of five years at least at the former registered office.

Upon these facts the notary has stated that the company “AVALON HOLDING S.A., SPF” has been dissolved.

#### *Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and German, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a German version; on request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the English and the German text, the German version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed has been drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The deed having been read to the Proxy-holder of the person appearing, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said Proxy-holder has signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Es folgt die deutsche Fassung des vorstehenden Textes:**

Im Jahre zweitausendsechzehn, am vierten Tag des Monats März;

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit dem Amtssitz in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg);

IST ERSCHIENEN:

Herrn Leonid ESHCHENKO, wohnhaft in Isakovskogo Street, Building 3811, Flat 118, 123181 Moskau (Russland),  
der „Komparent“

hier vertreten durch Herrn François FABER, Bachelor Arts in International Business, beruflich wohnhaft in Luxembourg,

der „Bevollmächtigte“

auf Grund einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift, welche Vollmacht vom Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar „ne varietur“ unterschrieben, bleibt der gegenwärtigen Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden

Welche erschienene Person, vertreten wie hiervor erwähnt, den amtierenden Notar ersucht ihre Erklärungen und Feststellungen zu beurkunden wie folgt:

1) Die Aktiengesellschaft „AVALON HOLDING S.A., SPF“, mit Sitz in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 69750, (hiernach die „Gesellschaft“), am 7. Mai 1999 gegründet wurde gemäß Urkunde aufgenommen durch den damaligen Notar Edmond SCHROEDER, mit Amtssitz in Mersch, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 547 vom 16. Juli 1999, deren Satzung zum letztes Mal am 13. Dezember 2010 abgeändert wurde gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Joëlle BADEN, mit Amtssitz in Luxemburg, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 954 vom 10. Mai 2011;

2) Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt fünf Millionen zweihunderttausend Dollar der Vereinigten Staaten Amerikas (USD 5.200.000), eingeteilt in fünftausendzweihundert (5.200) Aktien mit einem Nennwert von je eintausend Dollar der Vereinigten Staaten Amerikas (USD 1.000);

3) Der Komparent ist der alleiniger Eigentümer sämtlicher Aktien der Gesellschaft (der „alleiniger Gesellschafter“);

4) Der alleiniger Gesellschafter beschließt die Gesellschaft mit sofortiger Wirkung aufzulösen;

5) Der alleiniger Gesellschafter erklärt, dass er die Statuten der Gesellschaft bestens kennt und dass er genaue Kenntnis der Finanzlage der Gesellschaft besitzt;

6) Der alleiniger Gesellschafter, als Liquidator der Gesellschaft, erklärt, dass die Tätigkeit der Gesellschaft beendet ist, alle ausstehenden Verbindlichkeiten der Gesellschaft beglichen worden sind, oder für deren Begleichung Sorge getragen wird, dass sämtliche Aktiva der Gesellschaft auf den alleinigen Gesellschafter übergehen, welcher erklärt, dass alle Schulden der Gesellschaft beglichen sind und er sich verpflichtet alle etwaigen noch nicht beglichenen Schulden zu übernehmen, ehe eine Zahlung an sich selbst erfolgt;

7) Der alleiniger Gesellschafter erklärt ausdrücklich auf die Ernennung eines Prüfungskommissars zu verzichten;

8) Somit ist die Liquidation der Gesellschaft als durchgeführt und abgeschlossen zu betrachten;

9) Der alleiniger Gesellschafter erteilt hiermit den Verwaltungsratsmitgliedern und dem Kommissar volle Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate bis zum heutigen Tag;

10) Dass die Geschäftsbücher und Dokumente der aufgelösten Gesellschaft während mindestens fünf Jahren am ehemaligen Gesellschaftssitz aufbewahrt werden.

Somit hat der unterzeichnete Notar festgestellt, dass die Gesellschaft „AVALON HOLDING S.A., SPF“ aufgelöst worden ist.

### *Erklärung*

Der unterzeichnete Notar, der Englisch und Deutsch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass, auf Wunsch der erschienenen Person, die vorliegende Urkunde in Englisch abgefasst ist, gefolgt von einer deutschen Fassung; auf Ersuchen derselben erschienenen Person, und im Falle von Divergenzen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, wird die deutsche Fassung maßgeblich sein.

WORÜBER, die vorliegende notarielle Urkunde in Luxemburg, an dem oben angegebenen Tag, erstellt worden ist.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigte der erschienenen Person, handelnd wie hiuvor erwähnt, dem instrumentierenden Notar nach Namen, Vornamen, Personenstand und Wohnort bekannt, hat besagter Bevollmächtigte zusammen mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: F. FABER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 08 mars 2016. 2LAC/2016/5077. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé):* André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 10 mars 2016.

Référence de publication: 2016078374/109.

(160043898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2016.

---

### **Fardinka INC.S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1527 Luxembourg, 1, rue du Maréchal Foch.

R.C.S. Luxembourg B 113.715.

Les statuts coordonnés au 02/03/2016 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16/03/2016.

Me Cosita Delvaux

*Notaire*

Référence de publication: 2016080098/12.

(160046159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

---

### **Fideuram Bank (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 66.380.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2016080104/10.

(160046481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

---

**Fräizäit-Club Tuutenbattien asbl, Fräizäit-Club Tuutebattien association sans but lucratif, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-4201 Esch-sur-Alzette, 25, rue de Lallange.

R.C.S. Luxembourg F 10.755.

—  
**STATUTS**

*Membres fondateurs:*

1) MULLER Kim, né le 31 décembre 1981 à Luxembourg, demeurant à L-3638 Kayl, 35, rue Eweschbour  
2) VOLZ Jérôme Joseph, né le 24 février 1982 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-4201 Esch-sur-Alzette, 25, rue de Lallange

3) ERNZER Tom Jean Joseph, né le 14 juin 1973 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-4408 Belvaux, 227, rue Waassertrap

4) SCHMIDT Eric, né le 30.05.1981 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-4120 Esch-sur-Alzette, 26, Faubourg

Créent par la présente une association sans but lucratif, régie par les dispositions de la loi du 21 avril 1928 telle que modifiée.

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'association porte la dénomination Fräizäit-Club Tuutebattien association sans but lucratif, en abrégé Fräizäit-Club Tuutebattien asbl. Elle a son siège social à L-4201 Esch-sur-Alzette, 25, rue de Lallange.

**Art. 2.** Elle a pour objet toute activité quelconque de nature à favoriser le développement de l'éducation physique moderne et particulièrement l'organisation et la propagation de la pratique du jeu de football.

**Art. 3.** Sa durée est illimitée.

**Art. 4.** L'association poursuit son action dans une stricte indépendance politique, idéologique et religieuse.

**Art. 5.** L'association se compose de membres associés, qui seuls jouissent des droits et avantages prévus par la loi du 21 avril 1928. Leur nombre est illimité. Il ne peut être inférieur à 3.

**Art. 6.** Les membres peuvent être exclus de l'association si, d'une manière quelconque s'ils portent gravement atteinte aux intérêts de l'association. De la proposition d'exclusion formulée par le conseil d'administration à la décision définitive de l'assemblée générale statuant par consensus ou, si celui-ci n'est pas atteint, à la majorité des deux tiers des voix, le membre dont l'exclusion est envisagée est suspendu de plein droit de ses fonctions sociales.

**Art. 7.** Les associés démissionnaires ou exclus ne peuvent porter atteinte à l'existence de l'association et n'ont aucun droit à faire valoir ni sur son patrimoine ni sur les cotisations payées.

**Art. 8.** La cotisation minimale annuelle est fixée par l'Assemblée générale. Elle ne peut être supérieure à cent (100,-) euros par an.

**Art. 9.** L'assemblée générale, composée de tous les membres, est convoquée par le conseil d'administration régulièrement une fois par an et extraordinairement chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent ou qu'un cinquième des membres le demande par écrit au conseil d'administration.

**Art. 10.** La convocation se fait au moins quinze jours avant la date fixée pour l'assemblée générale, par lettre simple ou courrier.

**Art. 11.** Toute proposition écrite signée d'au moins un vingtième des membres inscrits sur la dernière liste annuelle doit être portée à l'ordre du jour.

**Art. 12.** L'assemblée générale a pour attribution:

- 1- La nomination et la révocation des administrateurs et réviseurs de caisse
- 2- L'approbation des budgets et comptes
- 3- La dissolution de l'association
- 4- La modification des statuts

**Art. 13.** L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation et si l'assemblée réunit les deux tiers des membres. Toute modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix. Si les deux tiers des membres ne sont pas présents ou représentés à la première réunion, une seconde réunion peut être convoquée, qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents.

**Art. 14.** L'assemblée générale prend ses résolutions à la majorité des membres présents ou représentés.

**Art. 15.** Les résolutions de l'assemblée sont portées à la connaissance des membres par courrier ou par affichage au siège social de l'asbl.

**Art. 16.** L'association est gérée par un conseil d'administration élu pour une durée d'une année par l'assemblée générale. Le conseil d'administration se compose d'un président, d'un secrétaire et d'un trésorier.

**Art. 17.** Le conseil d'administration, qui se réunit sur convocation de son président, ne peut valablement délibérer que si deux tiers des membres au moins sont présents. Toute décision doit être prise à la majorité simple des membres élus.

**Art. 18.** Le conseil d'administration gère les affaires et les avoirs de l'association. Il exécute les résolutions qui lui sont dévolues par l'assemblée générale conformément à l'objet de l'association.

**Art. 19.** Il représente l'association dans les relations avec les tiers. Pour que l'association soit valablement engagée à l'égard de ceux-ci, deux signatures de membres en fonction sont nécessaires.

**Art. 20.** Le conseil d'administration soumet annuellement à l'approbation de l'assemblée générale le rapport d'activités, les comptes de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice. L'exercice budgétaire commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année. Les comptes sont arrêtés au 31 décembre et soumis à l'assemblée générale avec le rapport de la commission de vérification des comptes. Aux fins d'examen, l'assemblée désigne deux réviseurs de caisse. Le mandat de ceux-ci est incompatible avec celui d'administrateur en exercice. Le conseil d'administration peut demander la présentation des comptes à n'importe quel moment.

**Art. 21.** Le Conseil d'Administration a tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés à l'Assemblée Générale par la loi ou les statuts présents.

**Art. 22.** La liste des membres est complétée chaque année par l'indication des modifications survenues et ce au 31 décembre.

**Art. 23.** Les ressources de l'association sont toutes celles prévues par la loi.

**Art. 24.** Le conseil pourra confier le titre de membre d'honneur.

**Art. 25.** Pour tout ce qui n'est pas réglementé par les présents statuts, il est renvoyé à la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif telle que modifiée par la loi du 4 mars 1994.

Créée à Esch-sur-Alzette, le 05 janvier 2016 par les membres du conseil d'administration.

Approuvé par l'assemblée générale le 05 janvier 2016.

K. MULLER / J. VOLZ / T. ERNZER / E. SCHMIDT.

Référence de publication: 2016080092/77.

(160046146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

**EUROTAX s.à.r.l., EUROTAX s.à.r.l., Euro Financial Control and Tax Consult, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 44, esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 95.951.

Die Koordinierten Statuten vom 24. Februar 2016 wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, der 16. März 2016.

Référence de publication: 2016080077/11.

(160046487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

**FPI (Lux) Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 12.000,00.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 203.871.

EXTRAIT

L'associé unique de la Société, par résolutions écrites datées du 11 mars 2016 et avec effet immédiat, a décidé:

1 d'accepter la démission de Séverine Desnos et Valérie Ingelbrecht en tant que gérant de la Société

2 de fixer à sept (7) le nombre de gérants de la société et de nommer les personnes suivantes en tant que nouveaux gérants de la Société avec effet immédiat et pour une période indéterminée:

- Miguel França de Santana, demeurant professionnellement à Largo do Calhariz, n°30, 1200-086 Lisbonne, Portugal;

- William Mak, demeurant professionnellement à Largo do Calhariz, n°30, 1200-086 Lisbonne, Portugal;

- Carlos Westerman, demeurant professionnellement à Largo do Calhariz, n°30, 1200-086 Lisbonne, Portugal;

- Julie Gillardin, demeurant professionnellement au 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;



- Ludovic Petit, demeurant professionnellement au 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Marlène Fonseca Rocha, demeurant professionnellement au 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Julien Granger, demeurant professionnellement au 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

Dès lors, le conseil de gérance de la Société est composé de la manière suivante:

- Miguel França de Santana;

- William Mak;

- Carlos Westerman;

- Julie Gillardin;

- Ludovic Petit;

- Marlène Fonseca Rocha; et

- Julien Granger.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour FPI (Lux) Holding S.à r.l.*

Référence de publication: 2016080115/34.

(160046447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

### **FPS Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 82.356.

Im Jahre zweitausendsechzehn, am siebten Tag des Monats März.

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit dem Amtssitz in Luxemburg, (Großherzogtum Luxemburg);

Versammelten sich in außerordentlicher Generalversammlung (die „Versammlung“) die Aktionäre der Aktiengesellschaft „FPS Invest S.A.“, mit Sitz in L-2449 Luxembourg, 25C, Boulevard Royal, eingetragen im Handels- und Firmenregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 82356 (die „Gesellschaft“), gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Paul BETTINGEN, mit dem Amtssitz in Niederanven (Großherzogtum Luxemburg), am 15. Mai 2001, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1152 vom 12. Dezember 2001,

und deren Satzungen (die „Statuten“) seitdem niemals abgeändert wurden.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Julien DEMELIER-MOERENHOUT, Beamter, mit beruflicher Anschrift in Luxemburg.

Der Vorsitzende beruft zum Schriftführerin Frau Carine GRUNDHEBER, Beamtin, mit beruflicher Anschrift in Luxemburg.

Die Versammlung bestellt als Stimmzählerin Frau Cathy ARENDT, Rechtsanwältin, mit beruflicher Anschrift in Luxemburg.

Der Vorstand der Versammlung war damit konstituiert und der Vorsitzende erklärt und ersucht den Notar Folgendes zu beurkunden:

A) Dass die Tagesordnung der Versammlung wie folgt lautet:

#### *Tagesordnung*

1. Abänderung von Artikel 5 der Statuten wie folgt:

„ **Art. 5.** Das gezeichnete Aktienkapital beträgt dreihundertachtzigtausend Euro (EUR 380.000), eingeteilt in dreihundertachtzigtausend (380.000) Aktien ohne Nominalwert.

Die Aktien sind Namensaktien.

Die Gesellschaft führt ein Aktienregister.

Die Gesellschaft kann zum Rückkauf Ihrer eigenen Aktien schreiten, unter den durch das Gesetz vorgesehenen Bedingungen.

Unter den gesetzlichen Bedingungen kann ebenfalls das Gesellschaftskapital erhöht oder erniedrigt werden.“

2. Verschiedenes.

B) Dass die anwesenden oder vertretenden Aktionäre, sowie die Anzahl der von ihnen gehaltenen Aktien, in einer Anwesenheitsliste vermerkt werden, diese Anwesenheitsliste wird von den anwesenden Aktionären, den Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre, den Mitgliedern des Vorstands der Versammlung und dem unterzeichneten Notar unterzeichnet, und gegenwärtiger Urkunde beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

C) Dass die Vollmachten der vertretenen Aktionäre, nachdem sie von den Mitgliedern des Vorstands der Versammlung und dem amtierenden Notar „ne varietur“ unterzeichnet worden sind, gegenwärtiger Urkunde beigelegt bleiben, um mit derselben einregistriert zu werden.

D) Dass das gesamte Gesellschaftskapital anwesend oder vertreten ist und dass alle anwesenden oder vertretenen Aktionäre erklären, eine entsprechende Einberufung erhalten zu haben, dass sie vor Versammlungsdatum über die Tagesordnung verfügen konnten, so dass keine weiteren Einberufungsmittelungen erforderlich waren.

E) Dass die gegenwärtige Versammlung, die das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, ordnungsgemäß einberufen worden ist und dass sie rechtsgültig über alle in der Tagesordnung angegebenen Punkte beschließen kann.

Alsdann hat die Versammlung, nach eingehender Beratung, einstimmig folgenden Beschluss gefasst:

*Alleiniger Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt Artikel 5 der Statuten der Gesellschaft abzuändern, welcher nun folgenden Wortlaut erhält:

„ **Art. 5.** Das gezeichnete Aktienkapital beträgt dreihundertachtzigtausend Euro (EUR 380.000), eingeteilt in dreihundertachtzigtausend (380.000) Aktien ohne Nominalwert.

Die Aktien sind Namensaktien.

Die Gesellschaft führt ein Aktienregister.

Die Gesellschaft kann zum Rückkauf Ihrer eigenen Aktien schreiten, unter den durch das Gesetz vorgesehenen Bedingungen.

Unter den gesetzlichen Bedingungen kann ebenfalls das Gesellschaftskapital erhöht oder erniedrigt werden.“

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist und keiner das Wort ergreift, erklärt der Vorsitzende, nach Verlesung und Genehmigung des Sitzungsprotokolls, die Versammlung für geschlossen.

*Kosten*

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen oder Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen und für die sie haftet, beläuft sich auf ungefähr eintausend Euro.

WORÜBER URKUNDE errichtet wurde in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben die besagten Komparenten gegenwärtige Urkunde zusammen mit Uns dem Notar unterschrieben.

Signé: J. DEMELIER-MOERENHOUT, C. GRUNDHEBER, C. ARENDT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 10 mars 2016. 2LAC/2016/5250. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): André MULLER.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 15 mars 2016.

Référence de publication: 2016080118/71.

(160046563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

**FPS Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 82.356.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 15. März 2016.

Für gleichlautende Abschrift

*Für die Gesellschaft*

Maître Carlo WERSANDT

*Notar*

Référence de publication: 2016080119/14.

(160046600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

**Gert Van Kessel Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9640 Boulaide, 2H, Cité du Genêt.

R.C.S. Luxembourg B 199.162.

—  
AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausend sechzehn, den dritten März.

Vor dem unterzeichneten Pierre PROBST, Notar mit Amtssitz in Ettelbruck.

Ist erschienen:

Herr Gerrit VAN KESSEL, Geschäftsmann, geboren in Geldermalsen (NL) am 3. September 1951, wohnhaft in L-9640 Boulaide, 2H, Cité du Genêt;

Hier vertreten durch Herrn André SASSEL, Gesellschaftsverwalter, beruflich wohnhaft in Diekirch, gemäss Vollmacht unter Privatschrift erstellt in Boulaide am 3. März 2016, von welcher eine Kopie, nach „ne varietur“ Unterzeichnung durch den Komparenten und den instrumentierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt um mit derselben einregistriert zu werden;

Welcher Komparent den amtierenden Notar ersuchte ihm Nachfolgendes zu beurkunden:

1. Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung GERT VAN KESSEL SARL, mit Sitz in L-9640 Boulaide, 2H, Cité du Genêt, R.C.S.L. Nummer B 199.162, wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 4. August 2015, veröffentlicht im Memorial C Nummer 2621 am 25.9.2015.

2. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert (12.500,-) euro, eingeteilt in hundert (100) Anteile zu je hundertfünfundzwanzig (125,-) euro, welche gezeichnet wurden von Herrn Gerrit Van Kessel, vorgenannt.

Dieser Erschienenene, vertreten wie eingangs erwähnt, welcher das gesamte Stammkapital vertritt, handelnd an Stelle der ausserordentlichen Generalversammlung, hat folgende Beschlüsse gefasst:

*Erster Beschluss*

- Dass der alleinige Anteilhaber, welcher das gesamte Gesellschaftskapital halten, die Auflösung und Liquidation der Gesellschaft beschliesst; Er bestimmt sich selbst als Liquidator der Gesellschaft

- und erklärt in dieser Eigenschaft dass, nachdem die Geschäftstätigkeit der Gesellschaft eingestellt wurde, alle Aktiva und Passiva auf den Komparenten als einzigen Eigentümer sämtlicher Anteile andurch übertragen werden, welcher alle Schulden der aufgelösten Gesellschaft beglichen hat und sich verpflichtet, für alle, bis jetzt nicht bekannten Verbindlichkeiten persönlich zu haften;

- Dass die Gesellschaft als liquidiert zu betrachten ist;

- Dass allen Verwaltern vollumfängliche Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate gewährt wird;

- Dass die Bücher und Dokumente der Gesellschaft während einer Dauer von fünf Jahren am Gesellschaftssitz verwahrt werden;

*Erklärung der Unterzeichner*

Der Gesellschafter erklärt hiermit, dass er der dinglich Begünstigte der Gesellschaft, die Gegenstand dieser Urkunde ist, im Sinne des Gesetzes vom 12. November 2004 in der abgeänderten Fassung, und bescheinigt, dass die Mittel / Güter / Rechte die das Kapital der Gesellschaft bilden nicht von irgendeiner Tätigkeit, die nach Artikel 506-1 des Strafgesetzbuches oder Artikel 8-1 des Gesetzes vom 19. Februar 1973 betreffend den Handel von Arzneimitteln und die Bekämpfung der Drogenabhängigkeit oder einer terroristische Handlung stammen im Sinne des Artikels 135-5 des Strafgesetzbuches (als Finanzierung des Terrorismus definiert).

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Ettelbruck in der Amtsstube des amtierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieselben mit dem amtierenden Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: André SASSEL, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 9 mars 2016. Relation: DAC/2016/3641. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

*Le Receveur (signé): Tholl.*

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begeh und zum Zwecke der Veröffentlichung im Memorial erteilt.

Ettelbruck, den 15. März 2016.

Référence de publication: 2016080130/52.

(160046537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

---

**Haystack Ventures Inversions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.  
R.C.S. Luxembourg B 192.239.

Les statuts coordonnés au 26 février 2016 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2016.

Référence de publication: 2016080145/10.

(160046650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

**Hephaistos Metall S. à r. l. et Cie. S.e.c.s., Société en Commandite simple.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 52, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 133.324.

**AUFLÖSUNG**

Im Jahre zweitausendsechzehn, am achten Tag des Monats März;

Vor der unterzeichneten Notarin Danielle KOLBACH, mit dem Amtssitz in Redingen/Attert (Großherzogtum Luxemburg);

**SIND ERSCHIENEN:**

1) Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung „Hephaistos Metall S.à r.l.“, mit Sitz in L-2310 Luxembourg, 52, Avenue Pasteur, eingetragen beim Handels- und Firmenregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 133599, Komplementärin der hiernach bezeichneten Gesellschaft,

rechtmäßig vertreten ihren alleinigen Geschäftsführer Herrn Dirk Willi BÖHRIG, hiernach genannt; und

2) Herr Dirk Willi BÖHRIG, Geschäftsführer, geboren in Freiburg (Bundesrepublik Deutschland), am 1. Dezember 1965, wohnhaft in D-79098 Freiburg, Erasmusstrasse 8, Kommanditist der hiernach bezeichneten Gesellschaft.

Beide sind hier vertreten durch Herrn Christian DOSTERT, Angestellter, beruflich wohnhaft in L-8510 Redingen/Attert, 66, Grand-Rue, (der „Bevollmächtigte“), auf Grund von zwei ihm am 24. Februar 2016 erteilten Vollmachten unter Privatschrift, welche Vollmachten vom Bevollmächtigten und der amtierenden Notarin „ne varietur“ unterschrieben, bleiben der gegenwärtigen Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welcher erschienenen Parteien, vertreten wie hiervor erwähnt, die amtierende Notarin ersuchen ihre Erklärungen und Feststellungen zu beurkunden wie folgt:

a) Die Kommanditgesellschaft „Hephaistos Metall S.à r.l. et Cie. S.e.c.s.“, mit Sitz in L-2310 Luxembourg, 52, Avenue Pasteur, eingetragen beim Handels- und Firmenregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 133324, (die „Gesellschaft“), ist gegründet worden gemäß Urkunde unter Privatschrift, am 7. November 2007, veröffentlicht im offiziellen Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2830 vom 6. Dezember 2007,

und dass deren Satzungen (die „Statuten“) seitdem nicht mehr abgeändert wurden.

b) Das Gesellschaftskapital beträgt eintausend Euro (1.000,- EUR), aufgeteilt in tausend (1.000) Anteile von jeweils einem Euro (1,- EUR).

c) Die Komparenten sind die alleinigen Eigentümer sämtlicher Anteile der Gesellschaft.

d) Die Komparenten, als alleinige Gesellschafter (die „Gesellschafter“), beschließen, rückwirkend zum 31. Dezember 2015, die Gesellschaft aufzulösen und zu liquidieren, im Verhältnis ihrer Beteiligung an der Gesellschaft;

e) Die Gesellschafter erklären, dass sie die Statuten der Gesellschaft bestens kennen und dass sie genaue Kenntnis der Finanzlage der Gesellschaft besitzen.

f) Die Gesellschafter bestellen Herrn Dirk Willi BÖHRIG, vorgenannt, zum Liquidator, welcher in dieser Eigenschaft erklärt, dass die Tätigkeit der Gesellschaft beendet ist, alle ausstehenden Verbindlichkeiten der Gesellschaft beglichen worden sind, oder für deren Begleichung Sorge getragen wird, dass sämtliche Aktiva der Gesellschaft auf die Gesellschafter übergehen, welche erklären, dass alle Schulden der Gesellschaft beglichen sind und sie sich verpflichten alle etwaigen noch nicht beglichenen Schulden zu übernehmen, ehe eine Zahlung an sie selbst erfolgt.

g) Die Gesellschafter erklären ausdrücklich die Abschlussbilanz zum 31. Dezember 2015 zu genehmigen; eine Kopie der Abschlussbilanz, vom Bevollmächtigten und der amtierenden Notarin „ne varietur“ unterschrieben, bleibt der gegenwärtigen Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

h) Die Gesellschafter erklären ausdrücklich auf die Ernennung eines Prüfungskommissars zu verzichten.

i) Somit ist die Liquidation der Gesellschaft als durchgeführt und abgeschlossen zu betrachten.

j) Die Gesellschafter erteilen hiermit der Geschäftsführerin volle Entlastung für die Ausübung ihres Mandates.

k) Die Geschäftsbücher und Dokumente der aufgelösten Gesellschaft werden während der gesetzlichen Mindestdauer von fünf (5) Jahren am Wohnsitz des Kommanditist-Gesellschafters und Liquidators Herr Dirk Willi BÖHRIG in D-79098 Freiburg, Erasmusstrasse 8 (Bundesrepublik Deutschland), aufbewahrt bleiben.

l) Die Geschäftsbücher und Dokumente der aufgelösten Gesellschaft sind auf erste Forderung, ohne Kosten, vorzuzeigen.

Somit hat die unterzeichnete Notarin festgestellt, dass die Gesellschaft „Hephaistos Metall S.à r.l. et Cie. S.e.c.s.“ aufgelöst worden ist.

#### *Kosten*

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, welche aus Anlass dieser Urkunde entstehen, unter welcher Form auch immer, beläuft sich auf ungefähr tausend Euro.

WORÜBER URKUNDE, errichtet wurde in Redingen/Attert, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten, qualitate qua, der Notarin nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns der Notarin unterschrieben.

Signé: C. DOSTERT, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 15 mars 2016. Relation: DAC/2016/3853. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Redange-sur-Attert, le 15 mars 2016.

Référence de publication: 2016080151/65.

(160045862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

#### **Hephaistos Metall S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 52, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 133.599.

#### — AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendsechzehn, am achten Tag des Monats März;

Vor der unterzeichneten Notarin Danielle KOLBACH, mit dem Amtssitz in Redingen/Attert (Großherzogtum Luxemburg);

#### IST ERSCHIENEN:

Herr Dirk Willi BÖHRIG, Geschäftsführer, geboren in Freiburg (Bundesrepublik Deutschland), am 1. Dezember 1965, wohnhaft in D-79098 Freiburg, Erasmusstrasse 8,

hier vertreten durch Herrn Christian DOSTERT, Angestellter, beruflich wohnhaft in L-8510 Redingen/Attert, 66, Grand-Rue, (der „Bevollmächtigte“), auf Grund einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift, welche Vollmacht vom Bevollmächtigten und der amtierenden Notarin „ne varietur“ unterschrieben, bleibt der gegenwärtigen Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welcher Komparent, vertreten wie hiervoor erwähnt, den amtierenden Notar ersucht seine Erklärungen und Feststellungen zu beurkunden wie folgt:

I. Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung „Hephaistos Metall S.à r.l.“, mit Sitz in L-2310 Luxembourg, 52, Avenue Pasteur, eingetragen beim Handels- und Firmenregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 133599, (hiernach die „Gesellschaft“), ist gegründet worden gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Paul BETTINGEN, mit dem Amtssitz in Niederanven (Großherzogtum Luxemburg), am 7. November 2007, veröffentlicht im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2897 vom 13. Dezember 2007,

und deren Satzungen (die „Statuten“) seitdem nicht abgeändert worden sind;

II. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,-EUR), eingeteilt in fünfhundert (500) Anteile von je fünfundzwanzig Euro (25,-EUR);

III. Der Komparent ist Inhaber sämtlicher Anteile der Gesellschaft;

IV. Der Komparent, als Alleingesellschafter (der „Alleingesellschafter“) beschließt die Gesellschaft rückwirkend zum 31. Dezember 2013 aufzulösen, so wie dies durch die Steuerbehörde des Großherzogtums Luxemburg genehmigt worden ist, eine Kopie der diesbezüglichen Bescheinigung, von der Veranlagungsstelle Sociétés 5 am 18. Januar 2016 erstellt, vom Bevollmächtigten und der amtierenden Notarin „ne varietur“ unterschrieben, bleibt der gegenwärtigen Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden;

V. Der Alleingesellschafter erklärt, dass er die Statuten der Gesellschaft bestens kennt und dass er genaue Kenntnis der Finanzlage der Gesellschaft besitzt.

VI. Der Alleingesellschafter, als Liquidator der Gesellschaft, erklärt, dass die Tätigkeit der Gesellschaft beendet ist, alle ausstehenden Verbindlichkeiten der Gesellschaft beglichen worden sind, oder für deren Begleichung Sorge getragen wird,

dass sämtliche Aktiva der Gesellschaft auf den Alleingesellschafter übergehen, welcher erklärt, dass alle Schulden der Gesellschaft beglichen sind und er sich verpflichtet alle etwaigen noch nicht beglichenen Schulden zu übernehmen, ehe eine Zahlung an sich selbst erfolgt;

Der Liquidationsbericht, von dem Bevollmächtigten des Alleingesellschafters und dem amtierenden Notar „ne varietur“ unterschrieben, bleibt der gegenwärtigen Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden;

VII. Der Alleingesellschafter erklärt ausdrücklich die Abschlussbilanz zum 31. Dezember 2013 zu genehmigen, eine Kopie der Abschlussbilanz, vom Bevollmächtigten und der amtierenden Notarin „ne varietur“ unterschrieben, bleibt der gegenwärtigen Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden;

VIII. Der Alleingesellschafter erklärt ausdrücklich auf die Ernennung eines Prüfungskommissars zu verzichten;

IX. Somit ist die Liquidation der Gesellschaft als durchgeführt und abgeschlossen zu betrachten;

X. Der Alleingesellschafter erteilt hiermit dem Geschäftsführer volle Entlastung für die Ausübung seines Mandates bis zum heutigen Tag;

XI. Die Geschäftsbücher und Dokumente der aufgelösten Gesellschaft werden während der gesetzlichen Mindestdauer von fünf (5) Jahren am Wohnsitz des Alleingesellschafters Herrn Dirk Willi BÖHRIG in D-79098 Freiburg, Erasmusstrasse 8 (Bundesrepublik Deutschland), aufbewahrt bleiben;

XII. Die Geschäftsbücher und Dokumente der aufgelösten Gesellschaft sind auf erste Forderung, ohne Kosten, vorzuzeigen.

Somit hat die unterzeichnete Notarin festgestellt, dass die Gesellschaft „Hephaistos Metall S.à r.l.“ aufgelöst worden ist.

#### *Kosten*

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, welche aus Anlass dieser Urkunde entstehen, unter welcher Form auch immer, beläuft sich auf ungefähr tausend Euro.

WORÜBER URKUNDE, errichtet wurde in Redingen/Attert, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten des Komparenten, qualitate qua, der Notarin nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns der Notarin unterschrieben.

Signé: C. DOSTERT, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 10 mars 2016. Relation: DAC/2016/3855. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur (signé):* Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 15 mars 2016.

Référence de publication: 2016080152/69.

(160045875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

#### **Haute -Sûre Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9640 Boulaide, 2H, Cité du Genêt.

R.C.S. Luxembourg B 199.160.

#### — AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausend sechzehn, den dritten März.

Vor dem unterzeichneten Pierre PROBST, Notar mit Amtssitz in Ettelbruck.

Ist erschienen:

Herr Gerrit VAN KESSEL, Geschäftsmann, geboren in Geldermalsen (NL) am 3. September 1951, wohnhaft in L-9640 Boulaide, 2H, Cité du Genêt;

Hier vertreten durch Herrn André SASSEL, Gesellschaftsverwalter, beruflich wohnhaft in Diekirch, gemäss Vollmacht unter Privatschrift erstellt in Boulaide am 3. März 2016, von welcher eine Kopie, nach „ne varietur“ Unterzeichnung durch den Komparenten und den instrumentierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleibt um mit derselben einregistriert zu werden;

Welcher Komparent den amtierenden Notar ersuchte ihm Nachfolgendes zu beurkunden:

1. Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung HAUTE - SÛRE SARL, mit Sitz in L-9640 Boulaide, 2H, Cité du Genêt, R.C.S.L. Nummer B 199.160, wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 4. August 2015, veröffentlicht im Memorial C Nummer 2621 am 25.9.2015.

2. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert (12.500,-) euro, eingeteilt in hundert (100) Anteile zu je hundertfünfundzwanzig (125,-) euro, welche gezeichnet wurden von Herrn Gerrit Van Kessel, vorgenannt.

Dieser Erschienenen, vertreten wie eingangs erwähnt, welcher das gesamte Stammkapital vertritt, handelnd an Stelle der ausserordentlichen Generalversammlung, hat folgende Beschlüsse gefasst:

*Erster Beschluss*

- Dass der alleinige Anteilhaber, welcher das gesamte Gesellschaftskapital halten, die Auflösung und Liquidation der Gesellschaft beschliesst; Er bestimmt sich selbst als Liquidator der Gesellschaft
- und erklärt in dieser Eigenschaft dass, nachdem die Geschäftstätigkeit der Gesellschaft eingestellt wurde, alle Aktiva und Passiva auf den Komparenten als einzigen Eigentümer sämtlicher Anteile andurch übertragen werden, welcher alle Schulden der aufgelösten Gesellschaft beglichen hat und sich verpflichtet, für alle, bis jetzt nicht bekannten Verbindlichkeiten persönlich zu haften;
- Dass die Gesellschaft als liquidiert zu betrachten ist;
- Dass allen Verwaltern vollumfängliche Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate gewährt wird;
- Dass die Bücher und Dokumente der Gesellschaft während einer Dauer von fünf Jahren am Gesellschaftssitz verwahrt werden;

*Erklärung der Unterzeichner*

Der Gesellschafter erklärt hiermit, dass er der dinglich Begünstigte der Gesellschaft, die Gegenstand dieser Urkunde ist, im Sinne des Gesetzes vom 12. November 2004 in der abgeänderten Fassung, und bescheinigt, dass die Mittel / Güter / Rechte die das Kapital der Gesellschaft bilden nicht von irgendeiner Tätigkeit, die nach Artikel 506-1 des Strafgesetzbuches oder Artikel 8-1 des Gesetzes vom 19. Februar 1973 betreffend den Handel von Arzneimitteln und die Bekämpfung der Drogenabhängigkeit oder einer terroristische Handlung stammen im Sinne des Artikels 135-5 des Strafgesetzbuches (als Finanzierung des Terrorismus definiert).

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Ettelbruck in der Amtsstube des amtierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieselben mit dem amtierenden Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: André SASSEL, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 9 mars 2016. Relation: DAC/2016/3644. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

*Le Receveur* (signé): Tholl.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begeh und zum Zwecke der Veröffentlichung im Memorial erteilt.

Ettelbruck, den 15. März 2016.

Référence de publication: 2016080168/52.

(160046550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

**Highstreet AcquiCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 408.914,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 188.980.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat d'apport signé en date du 11 mars 2016 que

1. SO Holding AG, une société de droit suisse, avec siège social à Poststrasse 4, CH-8808 Pfäffikon, Suisse, immatriculée auprès du registre de commerce du canton Schwyz sous le numéro CHE-111.705.335 a apporté 116.279 parts sociales de la Société à HIGHSTREET TopCo II Ltd, une société de droit de Guernsey, avec siège social à Redwood House, St Julian's Avenue, St Peter Port, Guernsey, GY1 1WA, immatriculée auprès du registre de commerce de Guernsey sous le numéro 60631 («HIGHSTREET TopCo II Ltd»);

2. CKU AG, une société de droit suisse, avec siège social à Zürcherstrasse 156, CH-8645 Jona-Rapperswil, Suisse, immatriculée auprès du registre de commerce du canton St. Gallen sous le numéro CHE-107.672.282 a apporté 31.008 parts sociales de la Société à HIGHSTREET TopCo II Ltd;

3. Monsieur Rolf FURRER, demeurant à Schlapprig 2A, CH-8847 Egg, Suisse, a apporté 1.550 parts sociales de la Société à HIGHSTREET TopCo II Ltd;

4. Monsieur Thomas BORRER, demeurant à c/o Borer Consulting, Seestrasse 83, CH-8800 Thalwil, Zurich, Suisse, a apporté 1.938 parts sociales de la Société à HIGHSTREET TopCo II Ltd;

5. vitB AG, une société de droit suisse, avec siège social à Baarerstrasse 135, CH-6300 Zug, Suisse, immatriculée auprès du registre de commerce du canton Zug sous le numéro CHE-115.022.991 a apporté 46.512 parts sociales de la Société à HIGHSTREET TopCo II Ltd;

6. Cupstone Ltd., une société de droit des Iles Vierges Britanniques, avec siège social à Nerine Chambers, P.O. Box 905, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, immatriculée auprès du registre de commerce des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 1048031 a apporté 15.504 parts sociales de la Société à HIGHSTREET TopCo II Ltd;

7. CHINAWHITE S.A., une société de droit des Iles Vierges Britanniques, avec siège social à 24, de Castro Street, Wickhams Cay 1, Akara Building, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, immatriculée auprès du registre de commerce des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 1657007 a apporté 38.760 parts sociales de la Société à HIGHSTREET TopCo II Ltd;

8. Atlant High Street S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social à 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 191.625 a apporté 38.760 parts sociales de la Société à HIGHSTREET TopCo II Ltd;

9. Monsieur Jürg MARQUARD, demeurant à Biswindstrasse 17, CH-8704 Herrliberg, Suisse, a apporté 7.364 parts sociales de la Société à HIGHSTREET TopCo II Ltd;

10. CAVALIER CAPITAL CORPORATION, une société de droit du Panama, avec siège social à East 54<sup>th</sup> Street, Arango-Orillac Building, 2<sup>nd</sup> Floor, Panama, République de Panama, immatriculée auprès du Mercantile Section of the Public Registry at Microjacket 538873 sous le numéro 1013724 a apporté 7.752 parts sociales de la Société à HIGHSTREET TopCo II Ltd;

11. Adel Investment Ltd., une société de droit de Brunei, avec siège social à Britannia House, 41, 4<sup>th</sup> Floor, Cator Road, Bandar Seri Begawan BS 8811, Negara Brunei Darussalam, a apporté 15.504 parts sociales de la Société à HIGHSTREET TopCo II Ltd;

12. Kerala International Inc., une société de droit du Panama, avec siège social à Calle Aquilino de la Guardia No 8, IGRA Building, P.O. Box 0823-02435, Panama, République de Panama a apporté 1.550 parts sociales de la Société à HIGHSTREET TopCo II Ltd;

13. Voit Foundation, une société de droit du Liechtenstein, avec siège social à c/o Zentauros Trust Reg., Felbaweg 10, FL-9494 Schaan, Liechtenstein, immatriculée auprès du Öffentlichkeitsregister Liechtenstein sous le numéro FL-0002.298.950-7 a apporté 7.752 parts sociales de la Société à HIGHSTREET TopCo II Ltd;

14. Bravod Ltd., une société de droit de Anguilla, avec siège social à The Mason Complex, Suites 19 & 20, The Valley, Anguilla, British West Indies a apporté 1.550 parts sociales de la Société à HIGHSTREET TopCo II Ltd;

15. ARMIGER INVESTMENT Inc., une société de droit des Iles Vierges Britanniques, avec siège social à Trinity Chambers, P.O. Box 4301, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, immatriculée auprès du registre de commerce des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 1501659 a apporté 5.426 parts sociales de la Société à HIGHSTREET TopCo II Ltd;

16. CARA TRADING LTD., une société de droit des Iles Vierges Britanniques, avec siège social à Road Town, Palm Grove House, Tortola, Iles Vierges Britanniques, immatriculée auprès du registre de commerce des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 1521956 a apporté 3.876 parts sociales de la Société à HIGHSTREET TopCo II Ltd;

17. BLACK DOG HOLDINGS Ltd., une société de droit des Seychelles, avec siège social à Suite 15, 1<sup>st</sup> Floor Oliaji Trade Centre, Francis Rachel Street, P.O. Box 1004, Victoria, Mahé, Seychelles, immatriculée auprès du Registrar of International Business Companies sous le numéro 136725 a apporté 1.938 parts sociales de la Société à HIGHSTREET TopCo II Ltd;

18. Future Definite Holdings Limited, une société de droit des Iles Vierges Britanniques, avec siège social à Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, immatriculée auprès du registre de commerce des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 1794687 a apporté 11.628 parts sociales de la Société à HIGHSTREET TopCo II Ltd;

19. GULF POINT Ltd., une société de droit des Iles Marshall, avec siège social à Trust Company Complex, Ajeltake Road, Ajeltake Island, Majuro, Iles Marshall MH96960, immatriculée auprès du Office of the Registrar of Corporations sous le numéro 44482 a apporté 2.713 parts sociales de la Société à HIGHSTREET TopCo II Ltd;

20. CORESTATE CAPITAL AG, une société de droit suisse, avec siège social à Baarerstrasse 135, CH-6300 Zug, Suisse, immatriculée auprès du registre de commerce du canton Zug (Suisse) sous le numéro CHE-113.002.233 a apporté 50.000 parts sociales de la Société à HIGHSTREET TopCo II Ltd; et

21. CORESTATE MCIF GMBH & CO. KG, une société de droit allemand, avec siège social à c/o HauckSchuchardt, Niedenau 61-63, 60235 Frankfurt am Main, Allemagne, immatriculée auprès du registre de commerce de Frankfurt am Main sous le numéro HRA 46691 a apporté 1.550 parts sociales de la Société à HIGHSTREET TopCo II Ltd.

Partant, HIGHSTREET TopCo II Ltd est le détenteur unique des 408.914 parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2016080171/78.

(160046161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.



**Brunswick Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-9999 Wemperhardt, 10, Op der Haart.

R.C.S. Luxembourg B 198.611.

In the year two thousand and sixteen on the twenty-ninth day of January.

Before Maître Jacques Kessler, notary residing at Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Brunswick International Group S.à.r.l., a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) organized under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (R.S.C. Luxembourg) under number B198613 (the "Sole Shareholder");

represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, with professional address at 13, Route de Luxembourg, L- 4761 Pétange, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed “ne varietur” by the proxy holder, acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated herein above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of Brunswick Luxembourg Finance S.à.r.l., a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) organized under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (R.S.C. Luxembourg) under number B198611 (the "Company"), which has been incorporated pursuant to a deed enacted by Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, on 9 July 2015, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 2423, dated 8 September 2015. The articles of association of the Company have not yet been amended.

II.- That the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Shareholder states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Waiving of notice right;
2. Transfer of the registered office of the Company;
3. Subsequent amendment of Article 4 of the articles of association of the Company; and
4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

*First resolution:*

The Sole Shareholder resolved to waive its right to prior notice of the current meeting, acknowledges having been sufficiently informed of the agenda for the meeting, confirms that it considers the meeting validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items on the agenda. It was further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to carefully examine each document.

*Second resolution:*

The Sole Shareholder resolved to transfer the registered office of the Company from 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg to Business Center Wemperhardt, 19, Op der Haart, L-9999 Wemperhardt, Grand Duchy of Luxembourg, with effect as of 9 January 2016.

*Third resolution:*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions the Sole Shareholder resolved to amend Article 4 of the Company's articles of association so that it shall now read as follows:

“ **Art. 4.** The Company has its registered office in Wemperhardt, Grand-Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of Weiswampach by decision of the board of managers or the sole manager (as the case may be).

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand- Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers or the sole manager (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers or the sole manager (as the case may be) of the Company.”

No other amendments shall be made to the Company's articles of association.

There being no further matter to discuss the meeting was closed.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Pétange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, the latter signed with us, the notary, the present original deed.

#### **Traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille seize, le vingt-neuvième jour du mois de janvier.

Par-devant Maître Jacques Kessler, notaire établi à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Brunswick International Group S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 12.500 EUR (douze mille cinq cent Euros) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg («R.C.S. Luxembourg») sous le numéro B 198.613 (l'«Associé Unique»),

ici dûment représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc-de-notaire, demeurant professionnellement au 13, Route de Luxembourg, L-4761 Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, étant paraphée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- La partie comparante est l'associé unique de Brunswick Luxembourg Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 12.500 EUR (douze mille cinq cent Euros) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg («R.C.S. Luxembourg») sous le numéro B 198.611 (la "Société"), constituée par acte notarié de Maître Jacques Kessler, notaire établi à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, le 9 juillet 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 2423 le 8 septembre 2015. Les statuts de la Société n'ont encore jamais été modifiés.

II.- Les 12.500 (douze mille cinq cent) parts sociales représentant la totalité du capital social de la Société sont représentées, de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour sur lesquels l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Transfert du siège social de la Société;
3. Modification subséquente de l'Article 4 des statuts de la Société; et
4. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

#### *Première résolution:*

L'Associé Unique décide de renoncer à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée; l'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

*Seconde résolution:*

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société du 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg à Business Center Wemperhardt, 19 Op der Haart, L-9999 Wemperhardt, Grand-Duché de Luxembourg avec effet au 9 janvier 2016.

*Troisième résolution:*

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier l'Article 4 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société a son siège social établi à Wemperhardt, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de Weiswampach par décision du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises par la Loi.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) de la Société.»

Aucune autre modification des statuts de la société n'est nécessaire.

Aucun autre point n'ayant à être traité devant l'assemblée, celle-ci a été clôturée.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne comparante susmentionnée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Pétange, au jour fixé au début de ce document.

Lecture ayant été faite de ce document au mandataire de la partie comparante, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05 février 2016. Relation: EAC/2016/3268. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Santioni A.*

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016079932/144.

(160045932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

**Umbrella Holdings, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 158.071.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Référence de publication: 2016079806/10.

(160045468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

**RM Hydro Lux, Société Anonyme.**

Siège social: L-4023 Esch-sur-Alzette, 121, rue Jean Pierre Bausch.

R.C.S. Luxembourg B 132.607.

L'an deux mille seize, le huitième jour du mois de mars;

Pardevant Nous Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, (Grand-Duché de Luxembourg), soussignée;

Se réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "RM HYDRO LUX", (ci-après la "Société"), établie et ayant son siège social à L-4384 Ehlerange, Zare Ouest, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 132.607, constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 1<sup>er</sup> octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2616 du 15 novembre 2007.

L'assemblée est présidée par Madame Anais DEYGLUN, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Redange-sur-Attert.

La Présidente désigne comme secrétaire et l'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Redange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg).

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

#### *Ordre du jour*

1. Transfert du siège social actuel de la Société, avec effet rétroactif au 16 novembre 2015, à Carreau de la Hiehl - 121, Rue Jean Pierre Bausch, L-4023 Esch-sur-Alzette et modification subséquente de l'article 1<sup>er</sup>, troisième alinéa (première phrase), des statuts de la Société.

2. Constatation de la libération intégrale du capital social.

3. Renouvellement des mandats de l'administrateur M. Raphaël LEO, de l'administrateur-délégué M. Robert LEO et du commissaire aux comptes Mme Laurence LEO de la Société pour une durée de six (6) ans.

4. Divers.

B) Que l'actionnaire unique représenté, ainsi que le nombre d'actions possédées par lui, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par la mandataire de l'actionnaire unique représenté, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que la procuration l'actionnaire unique représenté, signée "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant représentée et que l'actionnaire unique représenté déclare avoir été dûment notifié et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite, l'assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social actuel de la Société, avec effet rétroactif au 16 novembre 2015, à Carreau de la Hiehl - 121, Rue Jean Pierre Bausch, L-4023 Esch-sur-Alzette et modifie subséquentement l'article 1<sup>er</sup>, troisième alinéa (première phrase), des statuts de la Société, comme suit:

« **Art. 1<sup>er</sup>. (Troisième alinéa, première phrase).** Le siège social est établi dans la commune de Esch-sur-Alzette.»

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale constate que le capital social de la Société s'élève actuellement à trente-et-un mille euros (31.000.- EUR), représenté par trois mille cent (3.100) actions de dix euros (10.- EUR) chacune, qui lors de la constitution de la Société a été libéré à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%), soit pour un montant de sept mille sept cent cinquante euros (7.750.- EUR).

L'assemblée générale constate que l'actionnaire unique a entretemps versé en numéraire les soixante-quinze pour cent (75%) non-libérés du capital lors de la constitution, soit vingt-trois mille deux cent cinquante euros (23.250.- EUR), ce dont il a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Suite à cette libération supplémentaire le capital social de trente-et-un mille euros (31.000.- EUR) est entièrement libéré.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide de renouveler les mandats de l'administrateur Monsieur Raphaël LEO, de l'administrateur-délégué Monsieur Robert LEO et du commissaire aux comptes Madame Laurence LEO de la Société pour une durée de six (6) ans.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Redange/Attert à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états civils et domiciles, lesdits comparants ont signé ensemble avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. DEYGLUN, C. DOSTERT, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 10 mars 2016. Relation: DAC/2016/3848. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 16 mars 2016.

Référence de publication: 2016080422/67.

(160046672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

---

**AIMCo RE Holdings (Luxembourg) IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 168.972.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 17 mars 2016.

Référence de publication: 2016081182/10.

(160047858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2016.

---

**Anglo American Ferrous Investments, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 122.501.

---

Les statuts coordonnés au 25 février 2016 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

*Notaire*

Référence de publication: 2016081188/11.

(160048065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2016.

---

**AEW Value Investors ASIA II Parallel, LP, Société en Commandite spéciale.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 204.721.

---

EXTRAIT

Il est porté à la connaissance du public qu'une société en commandite spéciale a été formée le 10 mars 2016, pour une durée indéterminée.

Dénomination: AEW Value Investors ASIA II Parallel, LP

Siège social: 1, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg

Indication de l'objet social: La Société a pour objet la prise, la cession et/ou la détention d'intérêts, de participations ou de créances, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans ou en relation avec toutes sociétés ou autres entreprises sous quelque forme que ce soit et l'administration, le développement et la gestion de ces intérêts, participations ou créances.

La Société pourra en particulier acquérir par transfert, souscription, achat, échange ou de toute autre manière tout/tous/ toutes unités, capital, actions, titres de fonds propres ou co-participations, dettes, prêts, obligations, créances, certificats de dépôt, titres de dette, instruments financiers et autres instruments de dette, convertibles ou non, avec une décote, performants ou non performants, ou représentés par des créances sur des sociétés en faillite ("distressed debt") et tout autre actif, mobilier ou immobilier, corporel ou incorporel, dans chaque cas qu'il soit on non facilement négociable, émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. La Société peut également, indirectement, investir dans, acquérir, détenir, gérer, développer, louer et céder des biens immobiliers, ainsi que des investissements liés à des biens immobiliers et des droits de propriété intellectuelle.

Sauf si les Statuts y contreviennent, la Société peut emprunter sous toutes formes que ce soit et procéder à l'émission d'obligations, de billets à ordre, de titres et d'autres instruments de dette, convertibles ou non, dans les limites de la Loi, cette liste n'étant pas exhaustive.

La Société peut donner des garanties, gager, transférer, grever, ou autrement créer des garanties sur, tout ou partie de ses actifs soit pour couvrir ses propres obligations soit les obligations de toute autre partie.

Sauf si les Statuts y contreviennent, la Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés dans lesquelles la Société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment par le biais de l'octroi de prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit et sous toute loi applicable.

D'une façon générale la Société peut prendre toute mesure de contrôle et de supervision et mener toute opération financière, qu'elle peut juger utile à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Les objets de la Société comme spécifiés aux paragraphes précédents doivent être considérés dans le sens le plus large, et la Société est autorisée à s'engager dans tout instrument et à réaliser toutes opérations légales financières et en général toutes transactions nécessaires à l'accomplissement de son objet social et toutes opérations liées pouvant directement ou indirectement faciliter la réalisation de son objet dans les domaines décrits ci-dessus, étant entendu que la Société ne conclura aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

Désignation précise de l'associé commandité: AEW Value Investors Asia II GP (Feeder) Partners S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 1, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B179664, l'(Associé Commandité).

Gérant: Le gérant à durée indéterminée est l'Associé Commandité susmentionné,

Pouvoir de signature: L'Associé Commandité engage sous sa seule signature la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2016.

*Pour la Société*

Référence de publication: 2016081179/48.

(160048157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2016.

---

**Adfinance-Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5852 Hesperange, 4, rue d'Itzig.

R.C.S. Luxembourg B 176.728.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 17 mars 2016.

Référence de publication: 2016081176/10.

(160047847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2016.

---

**Solid Building S.A., Société Anonyme,**

**(anc. A.E.J.G. Immobilière S.A.).**

Siège social: L-9122 Schieren, 27, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 100.553.

---

L'an deux mille seize, le dixième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie

l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société A.E.J.G. IMMOBILIERE S.A., une société anonyme, ayant son siège social à L-9167 Mertzig, 23, Wechen et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 100.553, constituée suivant acte reçu par Maître Marc CRAVATTE, alors notaire, de résidence à Ettelbruck, en date du 29 octobre 1991, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 597 de 1992, (ci-après la "Société"),

- que les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck, en date du 19 novembre 2009, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 31 du 6 janvier 2010.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Marco Junk, administrateur, demeurant professionnellement à L-9122 Schieren, 27, Rue de la Gare,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Pierre Dias, salarié, résidant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Marco Junk, prénommé.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour*

1. Changement de dénomination sociale de la Société en «SOLID BUILDINGS S.A.»; et

2. Modification subséquente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la Société.

3. Transfert du siège social vers L-9122 Schieren, 27, rue de la Gare et modification subséquente du premier paragraphe de l'article deux des statuts de la Société.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Resteront annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur“ par les comparants.

III.- Que tous les actionnaires étant présents, les convocations d'usage n'ont pas été adressées aux actionnaires

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'entièreté du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale de la Société de «A.E.J.G. IMMOBILIERE S.A.» en «SOLID BUILDINGS S.A.».

*Deuxième résolution*

A la suite de la résolution précédente, l'article 1<sup>er</sup>, des statuts de la Société est modifiée et aura désormais la teneur suivante:

«Il est formé une société anonyme sous la dénomination «SOLID BUILDINGS S.A.».

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de L-9167 Mertzig, 23, Wechen vers L-9122 Schieren, 27, rue de la Gare et modification subséquente du premier paragraphe de l'article deux des statuts de la Société comme suit:

**Art. 2. (Premier paragraphe).** Le siège de la société est établi dans la commune de Schieren.

*Pouvoirs*

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent pouvoir à tous clercs et employés de l'Étude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs éventuels des présentes.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge s'élève approximativement à 1.100 EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Marco Junk, Jean-Pierre Dias, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C.1, le 11 mars 2016. 1LAC / 2016 / 8269. Reçu 75.-€

*Le Receveur* (signé): Paul Molling.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 15 mars 2016.

Référence de publication: 2016081154/63.

(160047780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2016.

**Arris Financing II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 100.019.000,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 200.228.

In the year two thousand and sixteen, on the eleventh of March.

Before Us Maître Henri BECK, notary public residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

ARRIS International plc, a public limited company incorporated under the laws of England and Wales, having its registered address at 710 Wharfedale Road, Winnersh, Wokingham, Berkshire, RG41 5TP, United Kingdom and registered with the Companies House under number 09551763,

here represented by Peggy Simon, private employee with professional address at 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on March 11, 2016.

The said proxy, signed “ne varietur” by the proxyholder of the entity appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The entity appearing, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The entity appearing is the sole shareholder (the “Sole Shareholder”) of the private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) established in Luxembourg under the name of “Arris Financing II S.à r.l.”, having its registered office at 5, Rue Heienhaff, 2<sup>nd</sup> floor (Wing E - Suite 2E), L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 200.228, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated September 21<sup>st</sup>, 2015, published in the “Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations” on November 11<sup>th</sup>, 2015, number 3085 (the “Company”). The articles of association have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary dated January 2, 2016, not yet published in the “Memorial C - Recueil des Sociétés et Associations”.

II. The Company's share capital is set at one hundred million, eighteen thousand US Dollars (USD 100,018,000.-) represented by one hundred million, eighteen thousand (100,018,000) shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each, all of which are fully paid up.

III. The Sole Shareholder, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

#### *First resolution*

The Sole Shareholder resolved to waive its right to convening notice. The Sole Shareholder considered itself as duly convened and declared having a perfect knowledge of the agenda, which was communicated in advance to it.

#### *Second resolution*

The Sole Shareholder resolved to increase the share capital of the Company by one thousand US Dollars (USD 1,000.-), in order to raise it from its present amount of one hundred million, eighteen thousand US Dollars (USD 100,018,000.-) to one hundred million, nineteen thousand US Dollars (USD 100,019,000.-), by the creation and issue of one thousand (1,000) new shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each, all vested with the same rights and obligations as the existing shares.

#### *Subscription - Payment*

Thereupon, ARRIS International plc, prenamed, through its proxyholder, declared to subscribe to all the new shares and to have them fully paid up in the amount of one thousand US Dollars (USD 1,000.-), by a contribution in kind consisting of all twenty thousand (20,000) issued shares, divided into nineteen thousand (19,000) voting shares and one thousand (1,000) non-voting shares, of Arris Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, having its registered address at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Registrar under number B 181.265, which are hereby transferred to and accepted by the Company at the fair market value of twenty thousand US Dollars (USD 20,000.-) (the “Contribution in Kind”).

Proof of the Contribution in Kind's existence and value has been given to the undersigned notary by the following documents:

- a declaration from the board of managers of the Company, dated March 11, 2016; and
- a declaration from ARRIS International plc, prenamed, dated March 11, 2016.

The excess amount of eighteen thousand nine hundred US Dollars (USD 18,900.-) of the Contribution in Kind shall be allocated to the share premium account of the Company and the residual amount of one hundred US Dollars (USD 100.-) shall be allocated to the legal reserve of the Company.

ARRIS International plc, prenamed, declared that:

- it is the sole full legal and beneficial owner of the Contribution in Kind and possesses the power to dispose of it, being legally and conventionally freely transferable; and
- the Contribution in Kind is free from any pledge, charge, option, lien, encumbrance or any other third party rights.

#### *Third resolution*

Pursuant to the above resolutions, the Sole Shareholder resolved to amend article 6 of the articles of association of the Company, to give it henceforth the following wording:

“ **Art. 6. Subscribed Capital.** The share capital is set at one hundred million, nineteen thousand US Dollars (USD 100,019,000.-) represented by one hundred million, nineteen thousand (100,019,000) shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each.

In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve”.



#### *Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolved to amend the shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes and to empower and authorize any Manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the shareholders' register of the Company.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing entity, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing entity and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to proxyholder of the entity appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille seize, le onze mars.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

ARRIS International plc, une société constituée selon les lois de l'Angleterre et du Royaume-Uni, ayant son adresse au 710 Wharfedale Road, Winnersh, Wokingham, Berkshire, RG41 5TP, Angleterre, et enregistrée auprès du registre des sociétés du Royaume-Uni («Companies House») sous le numéro 09551763,

ici représentée par Peggy Simon, employée privée, avec adresse professionnelle au 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 11 mars 2016.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

La comparante, par sa mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associée unique (l'«Associée Unique») de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de «Arris Financing II S.à r.l.», ayant son siège social au 5, Rue Heienhaff, 2<sup>ème</sup> étage (Aile E - Bureau 2E), L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 200.228, constituée suivant un acte reçu par le notaire soussigné en date du 21 septembre 2015, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations le 11 novembre 2015, numéro 3085 (la «Société»). Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 2 janvier 2016, non encore publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société est fixé à cent millions dix-huit mille US Dollars (USD 100.018.000,-) représenté par cent millions dix-huit mille (100.018.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1,-) chacune, chaque part étant entièrement libérée.

III. L'Associée Unique, par sa mandataire, a requis le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associée Unique a décidé de renoncer à son droit de convocation. L'Associée Unique se considère comme dûment convoquée et déclare avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour, lequel lui a été communiqué à l'avance.

#### *Deuxième résolution*

L'Associée Unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de mille US Dollars (USD 1.000,-), pour le porter de son montant actuel de cent millions dix-huit mille US Dollars (USD 100.018.000,-) à cent millions dix-neuf mille US Dollars (USD 100.019.000,-), par la création et l'émission de mille (1.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

#### *Souscription - Libération*

Sur ce, ARRIS International plc, prénommée, par sa mandataire, a déclaré souscrire à toutes les nouvelles parts sociales et les libérer intégralement pour le montant de mille US Dollars (USD 1.000,-), par un apport en nature de toutes les vingt mille (20.000) parts sociales, divisées en dix-neuf mille (19.000) parts sociales votantes et mille (1.000) parts sociales non-votantes, de Arris Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie au Luxembourg, ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 181.265, qui sont transférées et acceptées par la Société à leur valeur de marché de vingt mille US Dollars (USD 20.000,-) (l'«Apport en Nature»).

Preuve de l'existence et de la valeur de l'Apport en Nature a été donnée au notaire soussigné par la production des documents suivants:

- une déclaration du conseil de gérance de la Société, en date du 11 mars 2016; et
- une déclaration de ARRIS International plc., prénommée, en date du 11 mars 2016.

Le montant excédentaire de dix-huit mille neuf cents US Dollars (USD 18.900,-) de l'Apport en Nature sera alloué au compte de prime d'émission de la Société et le montant résiduel de cent US Dollars (USD 100,-) sera alloué à la réserve légale de la Société.

ARRIS International plc, prénommée, a déclaré que:

- elle est la seule pleine propriétaire de l'Apport en Nature et possède les pouvoirs d'en disposer, celui-ci étant légalement, conventionnellement et librement transmissibles; et
- l'Apport en Nature est libre de tout privilège, charge, option, hypothèque, gage ou de tout autre droit de tiers.

#### *Troisième résolution*

Suite aux résolutions qui précèdent, l'Associée Unique a décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société pour désormais lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital Souscrit.** Le capital social est fixé à cent millions dix-neuf mille US Dollars (USD 100.019.000,-) représenté par cent millions dix-neuf mille (100.019.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1,-) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale. ».

#### *Quatrième résolution*

L'Associée Unique a décidé de modifier le registre des associés de la Société afin d'y refléter les modifications qui précèdent, et de donner pouvoir et autorité à tout Gérant de la Société afin de procéder, pour le compte de la Société, à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 15 mars 2016. Relation: GAC/2016/2098. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff. (signé): C. BENTNER.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 17 mars 2016.

Référence de publication: 2016081165/161.

(160048067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2016.

---

#### **Propreal S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 31.615.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

#### **L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le *9 juin 2016* à 11:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

#### *Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2015
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
4. Divers

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2016112160/795/15.

---

**AmTrust Re Alpha, Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.  
R.C.S. Luxembourg B 22.258.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 17 mars 2016.  
Référence de publication: 2016081160/10.  
(160047997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2016.

---

**Asco Energie Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.  
R.C.S. Luxembourg B 187.899.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 10 mars 2016.  
Pour copie conforme  
*Pour la société*  
Maître Carlo WERSANDT  
*Notaire*  
Référence de publication: 2016081167/14.  
(160047720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2016.

---

**AI Global Investments GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.  
R.C.S. Luxembourg B 186.176.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Belvaux, le 17 mars 2016.  
Référence de publication: 2016081181/10.  
(160047756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2016.

---

**Cognos Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5752 Frisange, 20, An der Klaus.  
R.C.S. Luxembourg B 105.908.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Echternach, le 17 mars 2016.  
Référence de publication: 2016081260/10.  
(160047848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2016.

---

**Dösch-Tennis «Beim Leo» - TT-Shop Kettenhofen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5538 Remich, 3, rue des Jardins.  
R.C.S. Luxembourg B 124.627.

---

**DISSOLUTION**

L'an deux mille seize.

Le neuf mars.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Madame Monique HIERZIG, commerçante, demeurant à L-5538 Remich, 3, rue des Jardins.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I.- Qu'elle est l'associée unique de la société à responsabilité limitée DËSCH-TENNIS «BEIM LEO» - TT-SHOP KETTENHOFEN S.à r.l., avec siège social à L-5538 Remich, 3, rue des Jardins, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124627.

II.- Que la société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, en date du 11 janvier 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 713 du 26 avril 2007.

III.- Que le capital social de la société s'élève à douze mille cinq cents Euros (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq Euros (€ 125.-) chacune.

IV.- Que la société ne possède pas d'immeubles ou de parts d'immeuble.

V.- Que la société DËSCH-TENNIS «BEIM LEO» - TT-SHOP KETTENHOFEN S.à r.l. n'est impliquée dans aucun litige ou procès de quelque nature qu'il soit et que les parts sociales ne sont pas mises en gage ou en nantissement.

Après avoir énoncé ce qui précède, la comparante déclare et pour autant que nécessaire décide de dissoudre la société DËSCH-TENNIS «BEIM LEO» - TT-SHOP KETTENHOFEN S.à r.l.

Elle déclare vouloir donner à la présente dissolution un effet rétroactif au 31 décembre 2015.

En conséquence de cette dissolution, l'associée unique, agissant pour autant que de besoin en tant que liquidateur de la société, déclare que:

- tous les éléments d'actifs ont été réalisés et que tout le passif de la société DËSCH-TENNIS «BEIM LEO» - TT-SHOP KETTENHOFEN S.à r.l. a été réglé et qu'elle demeurera responsable de toutes dettes et de tous engagements financiers éventuels, présentement inconnus, de la prédite société, aussi bien que des frais qui résulteront de cet acte;

- la liquidation de la prédite société est ainsi achevée, et que partant elle est à considérer comme faite et clôturée;

- décharge pleine et entière est donnée à la gérante de la société pour l'exercice de sa fonction;

- les livres et les documents de la société dissoute seront conservés pour une période de cinq ans à l'adresse suivante: L-5538 Remich, 3, rue des Jardins;

- pour la publication et dépôt à faire tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes;

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. HIERZIG, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 15 mars 2016. Relation: GAC/2016/2082. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff. (signé): C. BENTNER.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 17 mars 2016.

Référence de publication: 2016081265/46.

(160047471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2016.

### **Dveo, Société en Commandite spéciale.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 204.691.

### STATUTS

**1. Désignation des associés solidaires.** M. Philippe Higelin, né le 13 mars 1964 à Strasbourg, France, résidant au 11c, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, associé commandité; et

Cveo, une société maltaise constituée et régie par les lois de Malte, ayant son siège social à Level 1, LM Complex, Brewery Street, Mriehel BKR3000, Malte, associé commanditaire.

**2. Dénomination sociale.** Dveo (la «Société»).

**3. Forme juridique.** Société en commandite spéciale.

**4. Objet social.** L'objet de la Société est de détenir des actifs financiers, comprenant notamment mais non exclusivement des placements de trésorerie, des obligations, des titres financiers cotés et non cotés, et de percevoir les revenus provenant de ces actifs. La Société a la possibilité de déléguer la gestion de ces actifs à un tiers indépendant. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tout transfert de propriété mobilière ou immobilière, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rattachent de manière directe ou indirecte.

**5. Siège social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

**6. Associés: responsabilité limitée et responsabilité illimitée.** L'associé commandité est solidairement et indéfiniment responsable des engagements sociaux vis-à-vis des tiers.

L'associé commanditaire est tenu responsable jusqu'à concurrence des fonds qu'il a apporté. Il ne peut pas gérer la société et ne peut, de quelque façon que ce soit, agir au nom de la Société ou prendre part à la gestion de la Société.

**7. Gérance.** La Société est gérée par l'associé commandité, en qualité de gérant de catégorie A, et par Mr. Claude Schmitz, né le 23 septembre 1955 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B de cette dernière pour une période illimitée.

Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un gérant de Catégorie A et d'un gérant de Catégorie B.

L'associé commanditaire n'est pas autorisé à participer à la gestion de la Société.

**8. Capital social.** Le capital social est fixé à soixante-et-un mille, quatre cent quatre-vingt-quinze euros (EUR 61.495,-) représenté par soixante-et-un mille, quatre cent quatre-vingt-quinze (61.495) parts d'intérêt d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, desquelles une (1) part d'intérêt est détenue par Mr. Philippe Higelin, l'associé commandité, et soixante-et-un mille, quatre cent quatre-vingt-quatorze (61.494) parts d'intérêt sont détenues par Cveo, l'associé commanditaire.

**9. Nature des contributions.** L'apport effectué par Mr. Philippe Higelin, associé commandité, contre l'émission d'une (1) part d'intérêt a été intégralement libéré par un apport en numéraire d'une valeur d'un euro (EUR 1,-).

L'apport effectué par Cveo, associé commanditaire, contre l'émission de soixante-et-un mille, quatre cent quatre-vingt-quatorze (61.494) parts d'intérêt a été intégralement libéré par un apport en numéraire d'une valeur de soixante-et-un mille, quatre cent quatre-vingt-quatorze euros (EUR 61.494,-).

**10. Date de constitution.** La Société a été constituée le 11 mars 2016.

**11. Durée.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**12. Exercice social.** Exceptionnellement, le premier exercice social commence le 11 mars 2016 et finit le 31 décembre 2016.

L'exercice social normal commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Référence de publication: 2016081273/50.

(160047485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2016.

---

**Dreof II International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 191.332.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 17 mars 2016.

Référence de publication: 2016081286/10.

(160047855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2016.

---

**Avalon Conseils S.A., Société Anonyme,**

**(anc. Elektratech S.A.).**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 10, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 193.729.

---

L'an deux mille seize, le neuf mars,

Pardevant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg, soussignée.

Se réunit

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ELEKTRATECH S.A., ayant son siège social au 2A, Ennert dem Bier, L-5244 Sandweiler, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 193729, constituée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date du 30 décembre 2014, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 460 du 19 février 2015; et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est présidée par Sara Lecomte, employée privée, demeurant professionnellement à Redange-sur-Attert.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Barbara Schmitt, employée privée, demeurant professionnellement à Redange-sur-Attert.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires, présents ou représentés, et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune représentant l'intégralité de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Changement de la dénomination de la Société en Avalon Conseils S.A. et modification subséquente de l'Article 1<sup>er</sup> des Statuts;

2. Transfert du siège social au 10, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg et modification subséquente de l'alinéa 1<sup>er</sup> de l'Article 2 des Statuts;

3. Modification de l'objet social et modification subséquente de l'alinéa 1<sup>er</sup> de l'Article 4 des Statuts;

4. Démission des administrateurs;

5. Diminution du nombre d'administrateurs;

6. Nomination du nouvel administrateur;

7. Démission du Commissaire aux Comptes;

8. Nomination du nouveau Commissaire aux Comptes.

IV.- L'intégralité du capital social étant représentée à la présente l'Assemblée, il a été décidé de renoncer aux formalités de convocation.

Les actionnaires acceptent dès lors de délibérer et de voter les points portés à l'ordre du jour. Ils confirment que toute la documentation présentée lors de l'assemblée a été mise à leur disposition endéans une période suffisante pour leur permettre d'examiner attentivement chaque document.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination de la Société en Avalon Conseils S.A. et de procéder à la modification subséquente de l'article 1<sup>er</sup> des Statuts qui se lira désormais comme suit:

« **Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de Avalon Conseils S.A.».

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société pour l'établir au 10, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg et procéder à la modification subséquente de l'alinéa 1<sup>er</sup> de l'Article 2 des Statuts qui se lira désormais comme suit:

« **Art. 2.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg. Il peut être créé par simple décision du Conseil d'Administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

[...]»

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide de changer l'objet social et procéder à la modification subséquente de l'alinéa 1<sup>er</sup> de l'Article 4 des Statuts qui se lira désormais comme suit:

« **Art. 4.** La société a pour objet l'activité de conseiller économique dans l'étude, la prospection, l'analyse et le recherche de marché agroalimentaire.

La société peut également procéder à l'achat et vente de produits agroalimentaires.

[...]».

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée prend connaissance et accepte la démission des personnes suivantes de leur fonction d'administrateur de la Société et leur accorde décharge pleine et entière pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date du présent acte:

- David GIANNETTI, administrateur ayant pour adresse professionnelle 2A, Ennert dem Bierg, L - 5244 Sandweiler,

- Carlo Pietro PAGANI, administrateur ayant pour adresse professionnelle 57-6153, Condominio Villa real, bâtiment Apartado postal, CR - 10903-6153 Santa Ana,

- Giuseppa PAGANI, administrateur ayant pour adresse professionnelle 57-6153, Condominio Villa real, bâtiment Apartado postal, CR - 10903-6153 Santa Ana,

- Andrea SASCIA TOGNI, administrateur ayant pour adresse professionnelle 2A, Via del Panora, CH - 6932 Breganzona,

*Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de diminuer le nombre d'Administrateurs de quatre (4) à un (1).

*Sixième résolution*

L'Assemblée décide de nommer en tant qu'Administrateur Unique en remplacement des Administrateurs démissionnaires, son mandat expirant au terme de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2020:

Monsieur Jean-Claude SCHWARTZ, administrateur ayant son adresse personnelle au 6, rue du 11 Novembre, F - 57950 Montigny-lès-Metz (France).

*Septième résolution*

L'Assemblée prend connaissance et accepte la démission de QADAMALA S.A., R.C.S. Luxembourg B 145 094 ayant pour adresse professionnelle 47, route d'Arlon, L - 8009 Strassen de sa fonction de Commissaire aux Comptes de la Société et lui accorde décade pleine et entière pour l'exercice de son mandat jusqu'à la date du présent acte.

*Huitième résolution*

L'Assemblée décide de nommer en tant que nouveau Commissaire aux Comptes, son mandat expirant au terme de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2020:

A.M. TRUST S.à.r.l., immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 173359, et ayant son siège social au 10, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Redange-sur-Attert, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: S. LECOMTE, B. SCHMITT, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 10 mars 2016. Relation: DAC/2016/3864. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé):* Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 17 mars 2016.

Référence de publication: 2016081294/100.

(160047632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2016.

---

**Entertainment Capital Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 180.844.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 17 mars 2016.

Référence de publication: 2016081296/10.

(160047857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2016.

---

**Equifax Luxembourg (No. 2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 58.455.

Les statuts coordonnés au 7 janvier 2016 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2016081297/11.

(160047994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2016.

---

**Beem International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 51.943.287,34.**

Siège social: L-5365 Luxembourg, 2, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 187.667.

In the year two thousand-sixteen, on the third day of March,

Before Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Beem International S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 2, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 187.667 and having a share capital of GBP 51,943.28734 (the Company).

The Company was incorporated on May 19, 2014 pursuant to a deed of the notary Martine Decker, residing in Hesperange, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2129, on August 12, 2014. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time on July 24, 2014 pursuant to a deed of the prenamed notary Martine Decker, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2807, on October 8, 2014.

The Meeting is opened at 16.15 CET by Peggy Simon, employee, residing professionally at L-6475 Echternach, 9, Rabatt, in the chair (the Chairman),

The Chairman appoints as Secretary Claudine Schoellen, employee, residing professionally at L-6475 Echternach, 9, Rabatt.

The Meeting elects as Scrutineer Peggy Simon, prenamed.

The bureau of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declares that:

I. The shareholders present and the number of shares they hold are indicated on an attendance list. This list, after having been signed by the members of the bureau and the officiating notary, will remain attached to the present minutes.

II. This attendance list shows that the entire share capital of the Company is represented at the present Meeting so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda which are known to the shareholders.

III. The agenda of the Meeting is the following:

1. waiver of convening notices;

2. transfer of the registered office of the Company from 2, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg to 12, rue Jean l'Aveugle, L- 1148 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

3. increase the Company's subscribed share capital by an amount of six thousand four hundred ninety-five point nine two five six seven British Pound Sterling (GBP 6,495.92567) so as to raise it from its current amount of fifty-one thousand nine hundred forty-three point two eight seven three four British Pound Sterling (GBP 51,943.28734) represented by sixty-nine thousand seven hundred and forty-five (69,745) Class A shares, two hundred thousand (200,000) Class B shares, and fortysix thousand eight hundred and fifty-two (46,852) Class C shares, all with a par value of zero point one six four zero six seven five two nine British Pound Sterling (GBP 0.164067529) each, to fifty-eight thousand four hundred thirty-nine point two one three zero one British Pound Sterling (GBP 58,439.21301) by the issue of thirty-nine thousand five hundred ninety-three (39,593) new Class A Shares with a par value of zero point one six four zero six seven five two nine British Pound Sterling (GBP 0.164067529) each, subject to the payment of a global share premium in the amount of two hundred forty-three thousand six hundred twenty-one British Pound Sterling and ten pence (GBP 243,621.10);

4. waiver of the existing shareholders to their preferential subscription right pursuant to article 6 of the Articles as far as needed;

5. to accept subscription for and full payment of the share capital increase specified in item 3. above by (i) Erlang Solutions Limited, a limited liability company having its registered office at Suite 2.05 New Loom House, Back Church Lane, London, E1 1LU, United Kingdom (ESL) by a contribution in cash, (ii) Unilever Ventures General Partner Limited (acting in its capacity as general partner to Unilever Ventures III LP and Unilever Ventures Co-investment LP), a limited liability company listed company existing under the laws of England and Wales, having its registered office at 5<sup>th</sup> Floor, 6 St Andrew Street, London, EC4A 3AE, United Kingdom, with registration number 04415366 (Unilever) by a contribution in cash, (iii) MTek Ventures, LLC, a Delaware Limited Liability company, with registered office at 308 South Coconut Lane, Miami, Florida 33039, USA, with the assigned filing Number 5217779 (MTek) by a contribution in kind, and (iv) GGM Venture Capital S.C.A., SICAR, a Luxembourg investment company in risk capital with registered office at 6A, rue



Gabriel Lippmann, L-5365 Münsbach, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under number B 171779 (GGM) by a contribution in kind;

6. acknowledgment and approval of the transfer of two thousand nine hundred eighty-eight (2,988) Class C shares of the Company held by Collider Nominees Limited to Unilever UK Holdings Limited, a limited liability company incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at 100 Victoria Embankment, London, EC4Y 0DY, and registered with the Companies House commercial register under the number 00017049 (the Shares) and acknowledgment and approval of the transfer of the Shares held by Unilever UK Holdings Limited to Unilever;

7. amendment and full restatement of the articles of association of the Company;

8. acknowledgment and to the extent necessary approval of the issuance by the Company of up to fifteen thousand eight hundred twenty-two (15,822) warrants (the Warrants) exercisable into class A shares of the Company, such warrants to be governed by the terms and conditions of the Warrants (the Warrants Terms and Conditions);

9. amendment of the books and registers of the Company in order to reflect the above changes and to give power and authority to any manager of the Company, acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the shareholders' register and the registration of the Warrants in the Warrants register of the Company;

10. decision to irrevocably undertake to increase the share capital of the Company and to issue the necessary number of shares of the Company upon and required by the exercise of the subscription rights of the Warrants in accordance with and subject to the Warrants Terms and Conditions; and

11. miscellaneous.

IV. The Meeting, after due deliberation, unanimously takes the following resolutions:

*First resolution*

The Meeting resolves to waive the convening notices, the shareholders of the Company consider themselves as duly convened and declare having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

*Second resolution*

The Meeting resolves to transfer the registered office of the Company from 2, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Münsbach, Grand Duchy of Luxembourg to 12, rue Jean l'Aveugle, L- 1148 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

*Third resolution*

The Meeting resolves to increase the Company's subscribed share capital by an amount of six thousand four hundred ninety-five point nine two five six seven British Pound Sterling (GBP 6,495.92567) so as to raise it from its current amount of fifty-one thousand nine hundred forty-three point two eight seven three four British Pound Sterling (GBP 51,943.28734) represented by sixty-nine thousand seven hundred and forty-five (69,745) Class A shares, two hundred thousand (200,000) Class B shares, and forty-six thousand eight hundred and fifty-two (46,852) Class C shares, all with a par value of zero point one six four zero six seven five two nine British Pound Sterling (GBP 0.164067529) each, to fifty-eight thousand four hundred thirty-nine point two one three zero one British Pound Sterling (GBP 58,439.21301) by the issue of thirty-nine thousand five hundred ninety-three (39,593) new Class A Shares with a par value of zero point one six four zero six seven five two nine British Pound Sterling (GBP 0.164067529) each, subject to the payment of a global share premium in the amount of two hundred forty-three thousand six hundred twenty-one British Pound Sterling and ten pence (GBP 243,621.10).

*Fourth resolution*

The Meeting acknowledges that the existing shareholders have resolved to waive their preferential subscription right as far as needed.

*Fifth resolution*

The Meeting resolves to accept and record the following subscriptions to and full payment of the share capital increase as follows:

*Subscription - Payment*

1) ESL, represented by Peggy Simon, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, on February 25<sup>th</sup>, 2016, declared that it subscribes for fifteen thousand eight hundred twenty-nine (15,829) new Class A shares, with a nominal value of zero point one six four zero six seven five two nine British Pound Sterling (GBP 0.164067529), and fully pays them up by way of a contribution in cash amounting to ninety-nine thousand nine hundred ninety-five British Pound Sterling (GBP 99,995).

The contribution in cash in an amount of ninety-nine thousand nine hundred ninety-five British Pound Sterling (GBP 99,995) is allocated as follows:

(i) two thousand five hundred ninety-seven British Pound Sterling and two cents (GBP 2,597.02) to the share capital of the Company; and

(ii) ninety-seven thousand three hundred ninety seven British Pound Sterling and ninety-eight cents (GBP 97,397.98) to share premium account of the Company.

Proof of such cash payment has been given to the undersigned notary and the amount of ninety-nine thousand nine hundred ninety-four British Pound Sterling and sixty cents (GBP 99,995) is at the disposal of the Company.

Thereupon the Meeting resolves to accept the said subscription and the said payment by ESL as well as the allotment of the fifteen thousand eight hundred twenty-nine (15,829) new Class A Shares to ESL as stated above and to acknowledge the effectiveness of the capital increase.

2) Unilever, represented by Peggy Simon, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, on February 24<sup>th</sup>, 2016, declared that it subscribes for eighteen thousand two hundred sixty three (18,263) new class A shares, with a nominal value of zero point one six four zero six seven five two nine British Pound Sterling (GBP 0.164067529), and fully pays them up by way of a contribution in cash amounting to one hundred fifteen thousand three hundred seventy-one British Pound Sterling (GBP 115,371).

The contribution in cash in an amount of one hundred fifteen thousand three hundred seventy-one British Pound Sterling (GBP 115,371) is allocated as follows:

(i) two thousand nine hundred ninety-six British Pound Sterling and thirty-six cents (GBP 2,996.36) to the share capital of the Company; and

(ii) one hundred twelve thousand three hundred seventy-four British Pound Sterling and sixty-four cents (GBP 112,374.64) to the share premium account of the Company.

Proof of such cash payment has been given to the undersigned notary and the amount of one hundred fifteen thousand three hundred seventy-one British Pound Sterling (GBP 115,371) is at the disposal of the Company.

Thereupon the Meeting resolves to accept the said subscription and the said payment by Unilever as well as the allotment of eighteen thousand two hundred sixty three (18,263) new Class A Shares to Unilever as stated above and to acknowledge the effectiveness of the capital increase.

3) MTeK represented by Peggy Simon, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, declares that it subscribes for one thousand three hundred ninety-three (1,393) new class A shares, with a nominal value of zero point one six four zero six seven five two nine British Pound Sterling (GBP 0.164067529), and fully pays them up by way of contribution of a loan receivable in an amount of eight thousand eight hundred British Pound Sterling (GBP 8,800) that MTeK has against the Company (the Receivable 1).

It results from the contribution in kind that the aggregate amount of eight thousand eight hundred British Pound Sterling (GBP 8,800) of the Receivable 1 is allocated as follows:

(i) two hundred twenty-eight British Pound Sterling and fifty-four cents (GBP 228.54) to the share capital account of the Company; and

(ii) eight thousand five hundred seventy-one British Pound Sterling and forty-six cents (GBP 8,571.46) to the share premium account of the Company.

The valuation of the Receivable 1 is evidenced by a certificate dated March 3, 2016 issued by the Company, stating that:

“1. MTeK Ventures, LLC, a Delaware Limited Liability company, with registered office at 308 South Coconut Lane, Miami, Florida 33039, USA, with the assigned filing Number 5217779, being the holder of a loan receivable, having an aggregate value of eight thousand eight hundred British Pound Sterling (GBP 8,800) against the Company (the Receivable), intends to contribute to the Company the Receivable in exchange for the issue by the Company of one thousand three hundred ninety-three (1,393) shares of the Company having a par value of zero point one six four zero six seven five two nine British Pound Sterling (GBP 0.164067529) with the remaining amount of eight thousand five hundred seventy-one British Pound Sterling and forty-six cents (GBP 8,571.46) to be allocated to the share premium account of the Company; and

2. all the managers of the Company unanimously approve and agree that, as of the date hereof, the aggregate fair market value of the Receivable is of at least eight thousand eight hundred British Pound Sterling (GBP 8,800); and

3. the Receivables is certain, liquid and due.”

Thereupon the Meeting resolves to accept the said subscription and the said payment by MTeK as well as the allotment of the one thousand three hundred ninety-three (1,393) new Class A shares to MTeK as stated above and to acknowledge the effectiveness of the capital increase.

4) GGM, represented by Peggy Simon, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal on February 12<sup>th</sup> 2016, declares that it subscribes four thousand one hundred eight (4,108) new Class A shares, with a nominal value of zero point one six four zero six seven five two nine British Pound Sterling (GBP 0.164067529), and fully pays them up by way of contribution of a loan receivable in an amount of twenty-five thousand nine hundred fifty-one British Pound Sterling (GBP 25,951) that GGM has against the Company (the Receivable 2).

It results from the contribution in kind that the aggregate amount of twenty-five thousand nine hundred fifty-one British Pound Sterling (GBP 25,951) of the Receivable 2 is allocated as follows:

(i) six hundred seventy-three British Pound Sterling and ninety-eight cents (GBP 673.98) to the share capital account of the Company; and

(ii) twenty-five thousand two hundred seventy-seven British Pound Sterling and two cents (GBP 25,277.02) to the share premium account of the Company.

The valuation of the Receivable 2 is evidenced by a certificate dated March 3, 2016 issued by the Company, stating that:

“1. GGM Venture Capital S.C.A., SICAR, a Luxembourg investment company in risk capital with registered office at 6A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Münsbach, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under number B 171779, being the holder of a loan receivable, having an aggregate value of twenty-five thousand nine hundred fifty-one British Pound Sterling (GBP 25,951) against the Company (the Receivable), intends to contribute to the Company the Receivable in exchange for the issue by the Company of four thousand one hundred eight (4,108) shares of the Company having a par value of zero point one six four zero six seven five two nine British Pound Sterling (GBP 0.164067529) with the remaining amount of twenty-five thousand two hundred seventy-seven British Pound Sterling and two cents (GBP 25,277.02) to be allocated to the share premium account of the Company; and

2. all the managers of the Company unanimously approve and agree that, as of the date hereof, the aggregate fair market value of the Receivable is of at least twenty-five thousand nine hundred fifty-one British Pound Sterling (GBP 25,951); and

3. the Receivable is certain, liquid and due.”

Thereupon the Meeting resolves to accept the said subscription and the said payment by GGM as well as the allotment of the four thousand one hundred eight (4,108) new Class A shares to GGM as stated above and to acknowledge the effectiveness of the capital increase.

A copy of the above certificates after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties, the members of the bureau and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be registered with it.

#### *Sixth resolution*

The Meeting notes the terms of article 189 of the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended whereby “Corporate units may not be transferred *inter vivos* to non-members unless members representing at least three-quarters of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting” and acknowledge that one of the shareholders being Collider Nominees Limited intends to enter into a share sale and purchase agreement with Unilever UK Holdings Limited, to be dated on or around the date hereof, whereby COLLIDER12 (NOMINEES) Ltd shall transfer two thousand nine hundred eighty-eight (2,988) Class C shares it holds in the share capital of the Company, all these shares having each a nominal value of zero point one six four zero six seven five two nine British Pound Sterling (GBP 0.164067529) to Unilever UK Holdings Limited, a limited liability company incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at 100 Victoria Embankment, London, EC4Y 0DY, and registered with the Companies House commercial register under the number 00017049 (the Shares).

The Meeting notes that Unilever UK Holdings Limited will then transfer the Shares to Unilever.

The Meeting resolves to agree to the transfers as such describes of the Shares by COLLIDER12 (NOMINEES) Ltd to Unilever UK Holdings Limited and by Unilever UK Holdings Limited to Unilever.

#### *Seventh resolution*

The Meeting resolves to fully restate the Articles, so that the fully restated Articles shall henceforth read as follows:

#### **“A. Name - Registered office - Purpose - Duration**

**Art. 1.** There is hereby established among the current owner(s) of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a société à responsabilité limitée under the name of “BEEM INTERNATIONAL S.à.r.l.” (the Company), which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by these articles of association. (the Articles).

**Art. 2.** The registered office of the Company is established in in the municipality of Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Within the same municipality, the registered office may be transferred through simple resolution of the manager or the board of managers (the Board).

Branches or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad.

**Art. 3.** The purpose of the Company is the holding of interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose.

**Art. 4.** The Company is incorporated for an unlimited duration.

## **B. Share capital - Shares**

**Art. 5. Share capital.** The Company's share capital is divided into Class A, Class B and Class C shares. The share capital is set at fifty-eight thousand four hundred thirty-nine point two one three zero one British Pound Sterling (GBP 58,439.21301) represented by one hundred nine thousand three hundred thirty-eight (109,338) Class A shares, two hundred thousand (200,000) Class B shares, and forty-six thousand eight hundred and fifty-two (46,852) Class C shares, all with a par value of zero point one six four zero six seven five two nine British Pound Sterling (GBP 0.164067529) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 6.** The share capital may be modified at any time by majority consent of seventy-five per-cent (75%) of (a) the shareholders of the relevant Class; or (b) where the consent in (a) is not available, the overall shareholders of the Company. The existing shareholders shall have a preferential subscription right in proportion to the number of shares held by each of them in case of contribution in cash or in kind, regarding any issuance of shares in the share capital of the Company or rights, options or other interests over such shares (in the form of convertible securities or in any other form). Unless the holders of Class A, Class B and Class C shares otherwise agree by unanimous vote, the Company shall not issue any of said rights or shares without having first offered the same on written notice for acceptance not earlier than twenty-one (21) business days following the dispatch of such notice to all the shareholders of the Company, offering the same on a preemptive basis, in proportion to such shareholders' existing holdings of Class A, Class B or Class C shares, and on identical terms and conditions as to their issue and allotment. For the avoidance of doubt, a shareholder may agree to purchase only a fraction of the shares offered to it on a preemptive basis.

Any shares not subscribed for may be reallocated among the other shareholders of the same Class. Additionally, holders of Class A shares may assign their preemption right to a third party.

Any issue or agreement to issue any shares in the share capital of the Company which would rank other than *pari passu* with the existing share capital of the Company or rights, options or other interests over such shares (in the form of convertible securities or in any other form) to any person requires the unanimous consent of the holders of Class A, Class B and Class C shares.

**Art. 7.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

### **Art. 8.**

8.1. The shareholders are not permitted to dispose of any shares of the Company until 15 January 2016 (the Initial Lock-up Period), with the exception of a sale or an IPO or other transaction approved by unanimity of the holders of Class A shares where the latter have the opportunity to sell their shareholding on identical terms. In the event of an IPO, a specific lockup period will need to be agreed with the underwriter and the holders of Class A shares.

8.2. After the Initial Lock-up Period, the Company's shares are freely transferable among shareholders of the same Class. For other *inter vivos* transfers, without prejudice to the Tag-along and Drag-along rights when applicable, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters (3/4) of the entire issued share capital, subject however to the below restrictions.

The holders of Class B and Class C shares shall not:

(a) pledge, mortgage (whether by way of fixed or floating charge) or otherwise encumber their legal or beneficial interest in their Class B and Class C shares; or

(b) sell, transfer or otherwise dispose of any of such Class B and Class C shares (or any legal or beneficial interest therein); or

(c) enter into any agreement in respect of the votes attached to their Class B and Class C shares; or

(d) agree, whether or not subject to any condition precedent or subsequent, to do any of the foregoing;

without first having obtained written approval from all the holders of Class A shares, such approval not to be unreasonably withheld or delayed.

Notwithstanding the other provisions of this clause, any party's shareholding (in whole but not in part) may at any time be transferred by a shareholder to any subsidiary or subsidiary undertaking or holding company of such company and any other subsidiary or subsidiary undertaking of any holding company of such company (Associate). To the extent that any such transferee ceases to be an Associate, it must immediately transfer the relevant shareholding to the original transferor or, at the original transferor's discretion, another Associate of the original transferor without consideration being payable.

### 8.3. Drag-along and Tag-along:

In addition to the pre-emptive rights, drag along and tag along rights will apply if

(a) one or several shareholders wish to sell altogether more than 50.00% of the Company's shares to a third party, or  
 (b) the holders of Class A shares wish to sell all of their Shares, in both cases provided that the Company valuation for the Transaction is equal or above GBP 5,000,000. In such events:

- The selling shareholder(s) may require that all of the other shareholders sell their Shares on the same terms;
- The other shareholders may require the selling shareholder(s) to obtain an equivalent offer from the purchaser to acquire their own shares.

a) Regarding the Drag-along, if a holder of shares shall determine to sell shares subject to the Drag-along right to a third party (being any person other than a shareholder of the Company), such holder of shares shall serve a written notice (the Sale Notice) on all the holders of shares, setting out the consideration (the Sale Price) to be paid by the third party purchaser (the Proposed Purchaser), the resulting price per share, the material terms of such transaction and the completion date for the sale (which shall be at least fifteen (15) business days from the date of the Sale Notice) (the Sale Date).

On receipt of a Sale Notice, the holder of shares shall be bound on the Sale Date to transfer or cause to be transferred to such third party all the shares owned by such holder in exchange for the Sale Price.

b) Regarding the tag-along, without prejudice to the Drag-along right set forth above, if all the holders of shares propose to transfer shares subject to the Tag-along right (the Transfer Shares) to a Proposed Purchaser, it shall ensure that prior to any such transfer an offer (a Tag-along Offer) is made to all the holders of shares from the Proposed Purchaser no later than fifteen (15) business days prior to the proposed transfer date to buy all (and not some only) of the shares. The Tag-along Offer shall be at the same price and on the same terms as shall have been agreed between the proposed sellers and the Proposed Purchaser. The Tag-along Offer shall be expressed to be irrevocable, and open for acceptance by all the holders of shares for a period of fifteen (15) business days from receipt of the Tag-along Offer.

If the holders of shares which receive the Tag-along Offer accept it, there shall be a condition to completion of the sale by any shareholder that the completion of the sale occur simultaneously regarding all holders that have exercised the Tag-along right.

8.4. Loans and guarantees: Any third party purchaser of the shares shall at the same time as the purchase of the said shares be bound to acquire the position of the seller shareholder in any loan, or guarantee received by the subsidiaries of the Company, and held by the relevant holder or by any subsidiary or subsidiary undertaking or holding company of such company and any other subsidiary or subsidiary undertaking of any holding company of such company.

8.5. To the extent permitted by Luxembourg law, the Company shall not register any transfer made in breach of this article 8 and the shares comprised in any transfer purported to be so made shall carry no rights whatsoever unless and until in each case the breach is rectified.

**Art. 9.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

**Art. 10.** Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

### **C. Management**

**Art. 11.** The Company is managed by a minimum of five (5) and a maximum of six (6) managers, who do not need to be shareholders. There shall be three (3) classes of managers (each of which shall have the entitlement to appoint two (2) managers: Class A managers, Class B managers and Class C managers. The managers are elected by the general meeting of shareholders by majority consent of the shareholders of each Class, which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

The Class A managers shall be elected by the general meeting of shareholders among the persons proposed for election by a majority of the holders of Class A shares. The Class B managers shall be elected by the general meeting of shareholders among the persons proposed for election by a majority of the holders of Class B shares. The Class C managers shall be elected by the general meeting of shareholders among the persons proposed for election by a majority of the holders of Class C shares.

In case of several managers, the Company will be bound towards third parties in all circumstances by the joint signature of a Class A manager together with a Class B manager.

**Art. 12.** For so long as the Seed Investors (considered as a whole) hold respectively not less than 5% of the issued shares in the Company from time to time they shall have the right to appoint one person as they may from time to time respectively nominate to act as an observer to the board of managers. The observer shall be entitled to attend and speak at all meetings of the board of managers and receive copies of all board papers as if he were a manager but shall not be entitled to vote on any resolutions proposed at a board meeting. For the purpose of article 12 and article 20, Seed Investors means:

- Unilever Ventures General Partner Limited;
- Erlang Solutions Limited;
- MTeK Ventures; and
- GGM Capital.

Appointment and removal of any observer appointed by the Seed Investors shall be by written notice to the Company which shall take effect on delivery at its registered office or at any meeting of the board of managers or committee thereof.

**Art. 13.** In case of several managers, the board of managers shall choose from among the managers a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman.

It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

The board of managers shall meet upon call by any manager, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of managers, but in his absence, the shareholders or the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers seven days at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by e-mail or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by e-mail or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least (i) a majority of the managers and (ii) one Class A manager, one Class B manager and one Class C manager are present or duly represented at the meeting.

All decisions shall be taken by a majority of votes of the members of the board of managers present or represented at such meeting. The chairman of the board of managers shall not have a second vote or a casting vote.

If the quorum required in the preceding paragraph is not satisfied, a second meeting of the board of managers shall be convened. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the Class A managers Class B and Class C managers present or represented at such meeting and may take resolutions with the simple majority of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by e-mail or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

**Art. 14.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

**Art. 15.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 16.** The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

#### **D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the holders of the class A, class B and class C shares**

**Art. 17.** Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 18.** Shareholders' meetings shall be convened by the board of managers upon any shareholder's request, with a minimum of thirty (30) day prior notice, except in case of urgency or as mutually otherwise agreed by all the shareholders.

The notice shall specify the matters to be raised at the meeting and no resolution shall be passed at a meeting of the shareholders unless the nature of the business has been specified in the notice or unless all shareholders are present or represented and in agreement.

The shareholders' meeting can deliberate or act validly only if at least one holder of Class A shares, one holder of Class B and one holder of Class C shares are present or represented at the meeting. Subject to article 6 and this article 18, collective decisions are only validly taken if passed with the favorable vote of at least seventy-five per-cent (75%) of the present or represented and voting shareholders in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of association or the rights attaching to any of its shares and the appointment of new Managers requires (a) the majority consent of the shareholders of the relevant Class; or (b) to the extent that the requisite consent in (a) is not available, the majority consent of all shareholders.

**Art. 19.** The sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

**Art. 20.** The Seed Investors, whether or not represented on the board of managers, shall be entitled to receive from the Company:

- Audited annual financial statements (including a balance sheet, income statement and cash flow statement) within 90 days after the end of each financial year (if applicable, consolidated and for each subsidiary);
- Unaudited, but reviewed, monthly financial statements together with a monthly management report within 25 days of month-end, containing such information as shall be agreed by the Company and Unilever from time to time.

#### **E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits**

**Art. 21.** The Company's year begins on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

**Art. 22.** Each year on the last day of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 23.** Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders. The board of managers is authorized to distribute interim dividends in case sufficient funds are available for distribution after consideration of the existing business plan and required investments.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 24.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. The liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities.

The surplus, after payment of the liabilities, shall be distributed among the shareholders in accordance with a shareholder agreement as it may be concluded from time to time.

**Art. 25.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.”

#### *Eighth resolution*

The Meeting resolves to acknowledge and to the extent necessary approve the issuance by the Company of 15,822 Warrants, which shall be governed by the Warrants Terms and Conditions.

#### *Ninth resolution*

The Meeting resolves to empower the managers of the Company to (i) propose the Warrants to ESL for subscription and (ii) to amend the relevant books and registers of the Company.

#### *Tenth resolution*

The Meeting resolves to irrevocably undertake to increase the share capital of the Company and to issue the required number of shares of the Company required by and upon the exercise of the subscription rights of the Warrants in accordance with and subject to the Warrants Terms and Conditions.

Each shareholder of the Company undertakes, in case of transfer of all or part of its shares in the Company, to require its transferee to vote in favor of any share capital increase of the Company required by and upon the exercise of the Warrants in accordance with and subject to their respective terms and conditions.

#### *Eleventh resolution*

The Meeting resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued share in the register of shareholders of the Company.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences, the English text prevails.

WHEREOF, this deed is drawn up in Echternach, on the day stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the Meeting's officers.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille seize, le troisième jour de mars.

Par devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Beem International S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de Luxembourg, dont le siège social se situe au 2, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 187667 et disposant d'un capital social de GBP 51,943.28734 (la Société).

La Société a été constituée le 19 mai 2014 suivant un acte du notaire Martine Decker, de résidence à Hesperange, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2129 du 12 août 2014. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 24 juillet 2014 suivant un acte du même notaire Martine Decker, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2807 du 8 octobre 2014.

L'Assemblée est ouverte à 16.15 CET sous la présidence de Peggy Simon, employée, de résidence professionnelle à L-6475 Echternach, 9, Rabatt (le Président).

Le Président nomme Claudine Schoellen, employée, de résidence professionnelle à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, comme Secrétaire.

L'Assemblée choisit Peggy Simon, prénommée, comme Scrutateur.

Le bureau de l'Assemblée ayant ainsi été constitué, le Président déclare que:

I. Les associés présents et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste, après avoir été signée par les membres du bureau et le notaire officiant, restera annexée aux présentes minutes.

II. Cette liste de présence indique que l'intégralité du capital social de la Société est représentée à la présente Assemblée de sorte que l'Assemblée peut valablement décider sur tous les points de l'ordre du jour que les associés connaissent.

III. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. renonciation aux formalités de convocation;

2. transfert du siège social de la Société de 2, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg au 12, rue Jean l'Aveugle, L- 1148 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

3. augmentation du capital social de la Société d'un montant de six mille quatre cent quatre-vingt-quinze virgule neuf deux cinq six sept livres Sterling (GBP 6.495,92567) afin de le porter de son montant actuel de cinquante-et-un mille neuf cent quarante-trois virgule deux huit sept trois quatre livres Sterling (GBP 51.943,28734) représenté par soixante-neuf mille sept cent quarante-cinq (69.745) parts sociales de Catégorie A, deux cent mille (200.000) parts sociales de Catégorie B et quarante-six mille huit cent cinquante-deux (46.852) parts sociales de Catégorie C, toutes d'une valeur nominale de zéro virgule un six quatre zéro six sept cinq deux neuf livre Sterling (GBP 0,164067529) chacune, à cinquante-huit mille quatre cent trente-neuf virgule deux un trois zéro un livres Sterling (GBP 58.439,21301), par l'émission de trente-neuf mille cinq cent quatre-vingt-treize (39.593) parts sociales de Catégorie A d'une valeur nominale de zéro virgule un six quatre zéro six sept cinq deux neuf livre Sterling (GBP 0,164067529) chacune, sujettes au versement d'une prime d'émission globale de deux cent quarante-trois mille six cent vingt-et-un livres Sterling et dix pence (GBP 243.621,10);

4. renonciation par les associés existants à leur droit de souscription préférentiel en vertu de l'article 6 des Statuts dans la mesure nécessaire;

5. d'accepter la souscription et libération intégrale de l'augmentation du capital social précisée au point 3. ci-dessus par (i) Erlang Solutions Limited, une société à responsabilité limitée dont le siège social se situe à Suite 2.05 New Loom House, Back Church Lane, Londres, E1 1LU, Royaume-Uni (ESL) par un apport en numéraire, (ii) Unilever Ventures General Partner Limited (agissant en sa qualité d'associé commandité de Unilever Ventures III LP et Unilever Ventures Coinvestment LP), une société à responsabilité limitée cotée existant selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, dont le siège social se situe à 5<sup>th</sup> Floor, 6 St Andrew Street, Londres, EC4A 3AE, Royaume-Uni dont le numéro d'immatriculation est le 04415366 (Unilever) par un apport en numéraire, (iii) MTeK Venture LLC, une société à responsabilité limitée du Delaware, dont l'adresse se situe au 308 South Coconut Lane, Miami, Floride 33039, USA, dont le Numéro de dépôt attribué est le 5217779 (MTeK) par un apport en nature, et (iv) GGM Venture Capital S.C.A. SICAR, une société d'investissement en capital à risque luxembourgeoise, dont le siège social se situe au 6A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171779 (GGM) par un apport en nature;

6. prise d'acte et approbation de la cession de deux mille neuf cent quatre-vingt-huit (2.988) parts sociales de Catégorie C détenues par Collider Nominees Limited à Unilever UK Holdings Limited, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, dont le siège social se situe au 100 Victoria Embankment, Londres EC4Y 0DY et immatriculée auprès de Companies House commercial register sous le numéro 00017049 (les Parts Sociales) et prise d'acte et approbation de la cession des Parts Sociales détenues par Unilever UK Holdings Limited à Unilever;

7. modification et refonte intégrale des statuts de la Société;

8. prise d'acte et dans la mesure nécessaire, approbation de l'émission par la Société jusqu'à quinze mille huit cent vingt-deux (15.822) warrants (les Warrants) convertibles en parts sociales de catégorie A de la Société, lesquels seront régis par les termes et conditions des Warrants (les Termes et Conditions des Warrants);

9. Modification des livres et registres de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et octroi de pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société et l'inscription des Warrants dans le registre des Warrants de la Société;



10. décision de s'engager irrévocablement à augmenter le capital social de la Société et d'émettre le nombre nécessaire de parts sociales de la Société au moment de et requis par l'exercice des droits de souscription des Warrants conformément aux, et sous réserve des, Termes et Conditions des Warrants; et

11. divers.

IV. l'Assemblée, après délibération, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

*Première résolution*

L'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les associés représentés se considérant comme dûment convoqués et déclarant connaître parfaitement l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la Société de 2, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg au 12, rue Jean l'Aveugle, L- 1148 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de six mille quatre cent quatre-vingt-quinze virgule neuf deux cinq six sept livres Sterling (GBP 6.495,92567) afin de le porter de son montant actuel de cinquante-et-un mille neuf cent quarante-trois virgule deux huit sept trois quatre livres Sterling (GBP 51.943,28734) représenté par soixante-neuf mille sept cent quarante-cinq (69.745) parts sociales de Catégorie A, deux cent mille (200.000) parts sociales de Catégorie B et quarante-six mille huit cent cinquante-deux (46.852) parts sociales de Catégorie C, toutes d'une valeur nominale de zéro virgule un six quatre zéro six sept cinq deux neuf livre Sterling (GBP 0,164067529) chacune, à cinquante-huit mille quatre cent trente-neuf virgule deux un trois zéro un livres Sterling (GBP 58.439,21301), par l'émission de trente-neuf mille cinq cent quatre-vingt-treize (39.593) parts sociales de Catégorie A d'une valeur nominale de zéro virgule un six quatre zéro six sept cinq deux neuf livre Sterling (GBP 0,164067529) chacune, sujettes au versement d'une prime d'émission globale de deux cent quarante-trois mille six cent vingt-et-un livres Sterling et dix pence (GBP 243.621,10).

*Quatrième résolution*

L'Assemblée prend acte que les associés existants ont décidé de renoncer à leur droit de souscription préférentiel dans la mesure nécessaire.

*Cinquième résolution*

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer les souscriptions suivantes et la libération intégrale de l'augmentation de capital social de la manière suivante:

*Souscription - Libération*

1) ESL, représentée par Peggy Simon, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 25 février 2016, déclare souscrire à quinze mille huit cent vingt-neuf (15.829) nouvelles parts sociales de Catégorie A, d'une valeur nominale de zéro virgule un six quatre zéro six sept cinq deux neuf livre Sterling (GBP 0,164067529) chacune et les libère intégralement par un apport en numéraire d'un montant de quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-quinze livres Sterling (GBP 99.995).

L'apport en numéraire d'un montant de quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-quinze livres Sterling (GBP 99.995) est affecté de la manière suivante:

(i) deux mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept livres Sterling et deux pence (GBP 2.597,02) au compte de capital social de la Société; et

(ii) quatre-vingt-dix-sept mille trois cent quatre-vingt-dix-sept livres Sterling et quatre-vingt-dix-huit pence (GBP 97.397,98) au compte de prime d'émission de la Société.

Preuve dudit paiement en numéraire a été donnée au notaire instrumentant et le montant de quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-quinze livres Sterling (GBP 99.995) est à la disposition de la Société.

Sur ces faits l'Assemblée décide d'accepter ladite souscription et ledit paiement par ESL ainsi que l'attribution des quinze mille huit cent vingt-deux (15.829) nouvelles parts sociales de Catégorie A à ESL comme indiqué ci-dessus et de prendre acte de l'effectivité de l'augmentation de capital.

2) Unilever, représentée par Peggy Simon, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 24 février 2016, déclare souscrire à dix-huit mille deux cent soixante-trois (18.263) nouvelles parts sociales de Catégorie A, d'une valeur nominale de zéro virgule un six quatre zéro six sept cinq deux neuf livre Sterling (GBP 0,164067529) chacune et les libère intégralement par un apport en numéraire d'un montant de cent quinze mille trois cent soixante-et-onze livres Sterling (GBP 115.371).

L'apport en numéraire d'un montant de cent quinze mille trois cent soixante-et-onze livres Sterling (GBP 115.371) est affecté de la manière suivante:

(i) Deux mille neuf cent quatre-vingt-seize livres Sterling et trente-six pence (GBP 2.996,36) au compte de capital social de la Société; et

(ii) cent douze mille trois cent soixante-quatorze livres Sterling et soixante-quatre pence (GBP 112.374,64) au compte de prime d'émission de la Société.

Preuve dudit paiement en numéraire a été donnée au notaire instrumentant et le montant de cent quinze mille trois cent soixante-et-onze livres Sterling (GBP 115.371) est à la disposition de la Société.

Sur ces faits l'Assemblée décide d'accepter ladite souscription et ledit paiement par Unilever ainsi que l'attribution des dix-huit mille deux cent soixante-trois (18.263) nouvelles parts sociales de Catégorie A à Unilever comme indiqué ci-dessus et de prendre acte de l'effectivité de l'augmentation de capital.

3) MTeK, représentée par Peggy Simon, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire à mille trois cent quatre-vingt-treize (1.393) nouvelles parts sociales de Catégorie A, d'une valeur nominale de zéro virgule un six quatre zéro six sept cinq deux neuf livre Sterling (GBP 0,164067529) chacune et les libère intégralement par un apport d'une créance d'un montant de huit mille huit cents livres Sterling (GBP 8.800) que MTeK détient envers la Société (la Créance 1).

Il résulte de l'apport en nature que le montant total de huit mille huit cents livres Sterling (GBP 8.800) de la Créance 1 est affecté de la manière suivante:

(i) deux cent vingt-huit livres Sterling et cinquante-quatre pence (GBP 228,54) au compte de capital social de la Société; et

(ii) huit mille cinq cent soixante-et-onze livres Sterling et quarante-six pence (GBP 8.571,46) au compte de prime d'émission de la Société.

L'évaluation de la Créance 1 est prouvée par un certificat daté du 3 mars 2016 émis par la Société, qui indique que:

«1. MTeK Venture LLC, une société à responsabilité limitée du Delaware, dont l'adresse se situe au 308 South Coconut Lane, Miami, Floride 33039, USA, dont le Numéro de dépôt attribué est le 5217779,

- détient une créance ayant une valeur totale de huit mille huit cents livres Sterling (GBP 8.800) envers la Société (la Créance),

- a l'intention d'apporter la Créance en contrepartie de l'émission par la Société de mille trois cent quatre-treize (1.393) parts sociales de Catégorie A de la Société d'une valeur nominale de zéro virgule un six quatre zéro six sept cinq deux neuf livre Sterling (GBP 0,164067529) et dont le montant restant de huit mille cinq cent soixante-et-onze livres Sterling et quarante-six pence (GBP 8.571,46) sera affecté au compte de prime d'émission de la Société;

2. tous les gérants de la Société approuvent et acceptent à l'unanimité qu'à la date des présentes, la juste valeur de marché de la Créance est d'au moins huit mille huit cents livres Sterling (GBP 8.800); et

3. la Créance est certaine, liquide et exigible.»

Sur ces faits l'Assemblée décide d'accepter ladite souscription et ledit paiement par MTeK ainsi que l'attribution des mille trois cent quatre-vingt-treize (1.393) nouvelles parts sociales de Catégorie A à MTeK comme indiqué ci-dessus et de prendre acte de l'effectivité de l'augmentation de capital.

4) GGM, représentée par Peggy Simon, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 12 février 2016, déclare souscrire à quatre mille cent huit (4.108) nouvelles parts sociales de Catégorie A, d'une valeur nominale de zéro virgule un six quatre zéro six sept cinq deux neuf livre Sterling (GBP 0,164067529) chacune et les libère intégralement par l'apport d'une créance d'un montant de vingt-cinq mille neuf cent cinquante et un livres Sterling (GBP 25.951) que GGM détient envers la Société (la Créance 2).

Il résulte de l'apport en nature que le montant total de vingt-cinq mille neuf cent cinquante et un livres Sterling (GBP 25.951) de la Créance 2 est affecté de la manière suivante:

(i) six cent soixante-treize livres Sterling et quatre-vingt-dix-huit pence (GBP 673,98) au compte de capital social de la Société; et

(ii) vingt-cinq mille deux cent soixante-dix-sept livres Sterling et deux pence (GBP 25.277,02) au compte de prime d'émission de la Société.

L'évaluation de la Créance 2 est prouvée par un certificat daté du 3 mars 2016 émis par la Société, qui indique que:

«1. GGM Venture Capital S.C.A. SICAR, une société d'investissement en capital à risque luxembourgeoise, dont le siège social se situe au 6A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171779, détenant une créance ayant une valeur totale de vingt-cinq mille neuf cent cinquante-et-un livres Sterling (GBP 25.951) envers la Société (la Créance) a l'intention d'apporter la Créance en contrepartie de l'émission par la Société de quatre mille cent huit (4.108) parts sociales de Catégorie A de la Société d'une valeur nominale de zéro virgule un six quatre zéro six sept cinq deux neuf livre Sterling (GBP 0,164067529) et dont le montant restant de vingt-cinq mille deux cent soixante-dix-sept livres Sterling et deux pence (GBP 25.277,02) sera affecté au compte de prime d'émission de la Société; et

2. tous les gérants de la Société approuvent et acceptent à l'unanimité qu'à la date des présentes, la juste valeur de marché de la Créance est d'au moins vingt-cinq mille neuf cent cinquante-et-un livres Sterling (GBP 25.951); et

3. la Créance est certaine, liquide et exigible.»

Sur ces faits l'Assemblée décide d'accepter ladite souscription et ledit paiement par GGM ainsi que l'attribution des quatre mille cent huit (4.108) nouvelles parts sociales de Catégorie A à GGM comme indiqué ci-dessus et de prendre acte de l'effectivité de l'augmentation de capital.

Une copie des certificats ci-dessus, après signature ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes, les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec ce dernier.

#### *Sixième résolution*

L'Assemblée note les termes de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, selon lesquels «les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.» et prend acte qu'un des associés, Collider Nominees Limited a l'intention de conclure un contrat de cession de parts sociales avec Unilever UK Holdings Limited, qui sera daté à la date ou autour de la date des présentes, par lequel COLLIDER12 (NOMINEES) Ltd cèdera deux mille neuf cent quatre-vingt-huit (2.988) parts sociales de Catégorie C qu'elle détient dans le capital social de la Société, toutes ces parts sociales ayant chacune une valeur nominale de zéro virgule un six quatre zéro six sept cinq deux neuf livre Sterling (GBP 0,164067529) à Unilever UK Holdings Limited, une société à responsabilité constituée selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles dont le siège social se situe au 100 Victoria Embankment, Londres, EC4Y 0DY et immatriculée après de Companies House commercial register sous le numéro 00017049 (les Parts Sociales).

L'Assemblée note que Unilever UK Holdings Limited cèdera ensuite les Parts Sociales à Unilever.

L'Assemblée décide d'approuver les transferts des Parts Sociales de COLLIDER12 (NOMINEES) Ltd à Unilever UK Holdings Limited et de Unilever UK Holdings Limited à Unilever.

#### *Septième résolution*

L'Assemblée décide de reformuler les Statuts dans leur intégralité de sorte que les Statuts intégralement reformulés auront la teneur suivante:

### **«A. Dénomination - Siège - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée sous la dénomination "BEEM INTERNATIONAL S. à r.l." (la Société) qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. Dans la commune, le siège social pourra être transféré par simple décision du gérant ou du conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du Grand-Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays.

**Art. 3.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

**Art. 4.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

### **B. Capital social - Parts sociales**

**Art. 5.** Le capital social de la Société est divisé en parts sociales de Catégorie A, de Catégorie B et de Catégorie C. Le capital social est fixé à la somme de cinquante-huit mille quatre cent trente-neuf virgule deux un trois zéro un Livres Sterling (GBP 58.439,21301) représentée par cent neuf mille trois cent trente-huit (109.338) parts sociales de Catégorie A, par deux cent mille (200.000) parts sociales de Catégorie B et par quarante-six mille huit cent cinquante-deux (46.852) parts sociales de Catégorie C, toutes d'une valeur nominale de zéro virgule un six quatre zéro six sept cinq deux neuf Livre Sterling (GBP 0,164067529) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 6.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant un accord majoritaire de soixante-quinze pourcent (75%) (a) des voix des détenteurs de parts sociales de la Catégorie concernée; ou (b) faute d'accord décrit au point (a), de l'ensemble des associés de la Société. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants,

proportionnellement à la partie du capital qui représente leurs parts sociales en cas de contribution en numéraire ou en nature, pour toute émission de parts sociales dans le capital social de la Société, ou de droits, d'options ou d'autres formes d'intérêts sur de telles parts sociales (sous la forme d'instruments convertibles ou sous toute autre forme). A moins que les détenteurs de parts sociales de Catégorie A, les détenteurs de parts sociales de Catégorie B et les détenteurs de parts sociales de Catégorie C, n'en disposent autrement à l'unanimité, la Société ne devra pas émettre de tels droits ou parts sociales avant de les avoir proposés au préalable par avis écrit à tous les associés de la Société au plus tôt vingt-et-un (21) jours ouvrables après l'envoi d'un avis écrit pour acceptation à tous les associés, proposant ces parts sociales à titre préférentiel, proportionnellement au nombre de parts sociales de Catégorie A, de Catégorie B ou de Catégorie C détenues par lesdits associés, et aux mêmes termes et conditions d'émission et d'attribution. Afin d'éviter toute confusion, un associé peut donner son accord pour acquérir seulement une partie des parts sociales qui lui sont proposées à titre préférentiel.

Les parts sociales non souscrites peuvent être réattribuées aux autres associés de la même Catégorie. De plus, les détenteurs de parts sociales de Catégorie A peuvent transférer leur droit de préemption à un tiers.

Toute émission ou convention d'émettre des parts sociales dans le capital social de la Société qui se trouveraient à un rang autre que pari passu avec le capital social existant de la Société, ou de droits, options ou autres intérêts sur les parts sociales (sous forme d'obligations convertibles ou sous quelque autre forme) à une personne requiert l'accord unanime des détenteurs de parts sociales de Catégorie A, de Catégorie B et de Catégorie C.

**Art. 7.** La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis nommeront une seule personne qui les représentera vis-à-vis de la Société.

#### **Art. 8.**

8.1. Les associés ne sont pas autorisés à aliéner les parts sociales de la Société jusqu'au 15 janvier 2016 (la Période de Lock-up Initiale), à l'exception d'une cession ou d'une IPO ou autre transaction ayant recueilli le consentement de l'unanimité des détenteurs de parts de Catégorie A où ces derniers ont la possibilité de vendre leurs parts à des conditions identiques. Dans le cas d'une IPO une période de lock-up spécifique devra être convenue avec le souscripteur et les détenteurs de parts sociales de Catégorie A.

8.2. Après la Période de Lock-up Initiale, les parts sociales de la Société sont librement cessibles entre associés de la même Catégorie. Pour d'autres cessions entre vifs, sans préjudice des droits de Tag-along et Drag-along applicables le cas échéant, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des autres associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social, soumis néanmoins aux limitations ci-dessous.

Les détenteurs de parts sociales de Catégorie B et de Catégorie C ne devront pas:

(a) donner en gage, grever d'hypothèques (sur biens déterminés ou sur une universalité) ou de sûretés leurs droits ou intérêts sur leurs parts sociales de Catégorie B et de Catégorie C; ou

(b) vendre, transférer ou disposer de l'une quelconque de ces parts sociales de Catégorie B et de Catégorie C (ou des droits ou intérêts qui y sont attachés); ou

(c) conclure toute convention concernant les droits de vote attachés à leurs parts sociales de Catégorie B et de Catégorie C; ou

(d) donner leur accord, que celui-ci soit soumis ou non à une condition suspensive ou résolutoire, pour réaliser les actions qui précèdent;

sans avoir au préalable obtenu l'accord écrit de tous les détenteurs de parts sociales de Catégorie A, ledit accord ne devant pas être refusé ou retardé abusivement.

En dépit des autres dispositions prévues à cette clause, la participation d'une partie peut à tout moment être transférée par un détenteur de parts sociales à toute filiale ou entreprise filiale ou société holding de cette société et toute filiale ou entreprise filiale de toute société holding de cette société (Associé). Dans la mesure où un tel cessionnaire cesse d'être un Associé, il doit immédiatement céder la participation en question à son cédant d'origine, ou, au choix du cédant d'origine, à un autre Associé du premier cédant sans contrepartie à régler.

#### 8.3. Drag-along et Tag-along:

En plus des droits de préemption, s'appliqueront des droits de drag-along et tagalong lorsque (a) un ou plusieurs associés désirent vendre ensemble plus de 50,00 % des parts sociales de la Société à une tierce personne, ou (b) les détenteurs de parts de Catégorie A désirent vendre toutes leurs parts sociales, dans les deux cas, à condition que l'évaluation de la Société pour la Transaction soit égale ou supérieure à GBP 5.000.000. Dans ces cas:

- Le(s) associés cédants peuvent demander que tous les autres associés cèdent leurs parts sociales aux mêmes conditions;

- Les autres associés peuvent demander que le ou les cédants obtiennent une offre équivalente du cessionnaire en vue d'acquérir leurs propres parts sociales.

a) Concernant le drag-along, si un détenteur de parts sociales décidait de vendre des parts sociales sujettes au droit de drag-along à une tierce personne (toute personne autre qu'un associé de la Société), ledit détenteur de parts sociales devra délivrer un avis écrit (l'Avis de Vente) à tous les détenteurs de parts sociales, contenant la nature de la contrepartie (la Contrepartie) à payer par le tiers-acquéreur (l'Acquéreur Proposé), le prix en résultant par part sociale, les dispositions

importantes de la convention envisagée et la date d'exécution de la vente (qui devra se situer au moins quinze (15) jours ouvrables après la date de l'Avis de Vente) (la Date de Vente).

Suivant réception de l'Avis de Vente, le détenteur de parts sociales sera tenu de transférer ou de faire transférer à la Date de Vente au tiers-acquéreur toutes les parts sociales dont il est propriétaire en échange de la Contrepartie.

b) Concernant le Tag-along, sans préjudice des droits accordés ci-dessus, si tous les détenteurs de parts sociales proposent de transférer des parts sociales sujet au Tag-along (le Transfert de parts sociales), à un Acquéreur Proposé, ils doivent s'assurer qu'avant un tel transfert, une offre (une Tag-along Offer) a été faite à tous les détenteurs des parts sociales par l'Acquéreur Proposé, au plus tard quinze (15) jours ouvrables avant la date envisagée pour l'achat de toutes (et non de quelques unes uniquement) les parts sociales. La "Tag-along Offer" sera au même prix et en accord avec les dispositions stipulées entre les vendeurs des parts sociales et l'Acquéreur Proposé. La "Tag-along Offer" devra être stipulée de manière irrévocable, tout en offrant à tous les détenteurs de parts sociales pour une période de quinze (15) jours ouvrables à compter de la réception du "Tag-along Offer" la possibilité d'accepter.

Si les détenteurs des parts sociales qui reçoivent la «Tag-along Offer» l'acceptent, l'exécution de la vente à l'Acquéreur Proposé par tout détenteur de parts sociales, est conditionnée par l'exécution de la vente simultanée pour tous les détenteurs de parts sociales ayant exercé le droit de Tag-along.

8.4. Prêts et garanties: Chaque tiers-acquéreur des parts sociales sera au même moment que l'acquisition desdites parts sociales tenu d'acquiescer toute obligation résultant de prêts émis par la Société ou toute filiale de la Société et détenus par le détenteur concerné ou par toute filiale ou entreprise filiale ou société holding de cette société et toute filiale ou entreprise filiale de toute société holding de cette société.

8.5. Dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise, la Société ne devra pas enregistrer de transfert conclu en violation de cet article 8, et les parts sociales concernées par un tel transfert ne procureront aucun droit, à moins que, et jusqu'à ce qu'il soit dans tous les cas remédié à cette violation.

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés n'entraînent pas la dissolution de la Société.

**Art. 10.** Les créanciers, ayants-droits ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

### C. Gérance

**Art. 11.** La Société est gérée par un minimum de cinq (5) et un maximum de six (6) gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés. Il y aura trois (3) classes de gérants, chacune d'elles aura le droit de nommer deux (2) gérants: des gérants de Catégorie A, des gérants de Catégorie B et des gérants de Catégorie C. Les gérants sont nommés par l'assemblée générale à la majorité des associés de chaque Catégorie, laquelle fixera la durée de leur mandat. Ils sont librement révocables à tout moment et sans motif précis.

Les gérants de Catégorie A seront nommés par l'assemblée générale des associés parmi les personnes désignées candidates par la majorité des détenteurs de parts sociales de Catégorie A. Les gérants de Catégorie B seront nommés par l'assemblée générale des associés parmi les personnes désignées candidates par la majorité des détenteurs de parts sociales de Catégorie B. Les gérants de Catégorie C seront nommés par l'assemblée générale des associés parmi les personnes désignées candidates par la majorité des détenteurs de parts sociales de Catégorie C.

En cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant de Catégorie A et d'un gérant de Catégorie B,

**Art. 12.** Tant que les Investisseurs de Premier Plan (considérés comme un tout) détiennent chacun pas moins de 5% des parts sociales émises de la Société au fil du temps, ils auront le droit de nommer une personne que chacun d'entre eux peut sélectionner pour agir comme observateur du conseil de gérance. L'observateur aura le droit de participer et parler à toutes les réunions du conseil de gérance et de recevoir des copies de tous les documents du conseil comme s'il était un gérant mais n'aura pas le droit de voter aucune résolution envisagée à une réunion du conseil. Pour les besoins de l'article 12 et de l'article 20, les Investisseurs de Premier Plan désignent:

- Unilever Ventures General Partner Limited;
- Erlang Solutions Limited;
- MTek Ventures; et
- GGM Capital.

La nomination et la révocation d'un observateur nommé par les Investisseurs de Premier Plan se fera par avis écrit à la Société qui prendra effet dès réception à son siège social ou à une réunion du conseil de gérance ou à l'un de ses comités.

**Art. 13.** En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisira parmi les gérants un président et pourra également choisir parmi ses membres un viceprésident.

Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées des associés.

Le conseil de gérance se réunira sur la convocation de n'importe lequel de ses gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions des associés et du conseil de gérance, mais en son absence, les associés ou le conseil de gérance pourront désigner à la majorité des personnes présentes un autre membre du conseil de gérance pour assumer la présidence pro tempore de telles réunions.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné à tous les gérants au moins sept jours avant la date prévue de la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation avec l'assentiment de chaque gérant par écrit, par e-mail ou par télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un lieu déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit, par e-mail ou par télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si au moins (i) la majorité des gérants et si (ii) un gérant de Catégorie A, un gérant de Catégorie B et un gérant de Catégorie C sont présents ou dûment représentés à la réunion du conseil de gérance.

Toutes les décisions sont prises à la majorité des voix des membres du conseil de gérance présents ou représentés à cette réunion. Le président du conseil de gérance n'aura pas de deuxième voix ou de voix prépondérante.

Au cas où le quorum requis au paragraphe précédent n'est pas atteint, une deuxième réunion du conseil de gérance sera convoquée. Cette deuxième réunion délibérera valablement, quelle que soit la proportion de gérants de Catégorie A, de Catégorie B et de Catégorie C présents ou représentés à cette réunion et pourront prendre des résolutions avec la simple majorité des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par e-mail ou par télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. L'ensemble constituera le procès-verbal prouvant l'adoption de la résolution.

**Art. 14.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux membres du conseil de gérance. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

**Art. 15.** Le décès d'un membre du conseil de gérance ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 16.** Les membres du conseil de gérance ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

#### **D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des détenteurs des parts sociales de catégorie A, de catégorie B et de catégorie C**

**Art. 17.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède ou représente.

**Art. 18.** L'assemblée générale des associés devra être convoquée par le conseil de gérance sur demande d'un associé, par un avis émis au moins trente (30) jours à l'avance, sauf en cas d'urgence ou si l'ensemble des associés en ont décidé autrement.

L'avis devra préciser les questions qui devront être prises en compte lors de la réunion, et aucune résolution ne devra être prise à une assemblée générale des associés, à moins que la nature de l'affaire n'ait été spécifiée dans l'avis, ou à moins que tous les associés ne soient présents ou représentés et aient donné leur accord.

L'assemblée des associés peut délibérer ou agir valablement, uniquement dans la mesure où au moins un détenteur de parts sociales de Catégorie A, un détenteur de parts sociales de Catégorie B et un détenteur de parts sociales de Catégorie C sont présents ou représentés à la réunion. Sous réserve des dispositions de l'article 6 et du présent article 18, les décisions collectives ne sont valablement prises que quand elles ont été adoptées par le vote favorable d'au moins soixante-quinze pour cent (75%) des associés présents ou représentés et votant dans la mesure où elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les modifications des statuts ou des droits attachés aux parts sociales et la nomination de nouveaux gérants requièrent (a) le consentement de la majorité des associés de la Catégorie concernée; ou (b) faute du consentement requis au point (a), le consentement majoritaire de tous les associés.

**Art. 19.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

**Art. 20.** Les Investisseurs de Premier Plan, représentés ou non au conseil de gérance, auront le droit de recevoir de la Société:

- les états financiers annuels audités (comprenant un bilan, compte de résultats et état du flux de trésorerie) dans les 90 jours suivant la fin de chaque exercice social (si ça s'applique, consolidés et pour chaque filiale);
- les états financiers mensuels non audités mais revus avec un rapport de gestion mensuel dans les 25 jours de la fin du mois, contenant les renseignements dont conviendront la Société et Unilever au fil du temps.

#### **E. Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices**

**Art. 21.** L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

**Art. 22.** Chaque année, le dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

**Art. 23.** Sur le bénéfice net, cinq pour cent (5%) sont prélevés pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés. Le conseil de gérance est autorisé à distribuer des dividendes intérimaires si les fonds suffisants à une telle distribution sont disponibles après considération du plan d'affaires existant et des investissements requis.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 24.** En cas de dissolution de la Société, la Société sera liquidée par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés conformément à un pacte d'associés tel qu'il sera conclu de temps en temps.

**Art. 25.** Tous les points qui ne sont pas réglés par les présents statuts, seront réglés conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.»

##### *Huitième résolution*

L'Assemblée décide de prendre acte et dans la mesure nécessaire d'approuver l'émission par la Société de 15.822 Warrants, qui seront régis par les Termes et Conditions des Warrants.

##### *Neuvième résolution*

L'Assemblée décide d'autoriser les gérants de la Société à (i) proposer les Warrants à ESL pour souscription et (ii) modifier les livres et registres concernés de la Société.

##### *Dixième résolution*

L'Assemblée décide de s'engager irrévocablement à augmenter le capital social de la Société et d'émettre le nombre nécessaire de parts sociales de la Société au moment de, et requis par, l'exercice des droits de souscription des Warrants conformément aux, et sous réserve des, Termes et Conditions des Warrants.

Chaque associé de la Société s'engage, en cas de cession de toutes ou une partie de ses parts sociales de la Société, de demander à son cessionnaire de voter en faveur de toute augmentation du capital social de la Société requise par, et à l'exercice des Warrants conformément à, et sous réserve de, leurs termes et conditions respectifs.

##### *Onzième résolution*

L'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus et autorise tout gérant de la Société, tout avocat ou employé de Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l. pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Echternach, à la date qu'en tête des présentes.

Le présent acte a été lu aux membres du bureau qui l'ont signé avec le notaire instrumentant.

Signé: P. SIMON, C. SCHOELLEN, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 09 mars 2016. Relation: GAC/2016/1869. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur* (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 14 mars 2016.

Référence de publication: 2016079197/883.

(160045616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

---

**Avocado Holdco Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 201.575.

Les statuts coordonnés au 01/03/2016 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15/03/2016.

Me Cosita Delvaux

*Notaire*

Référence de publication: 2016079137/12.

(160045842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

---

**ADF GLF LUX A1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 199.368.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2016.

Référence de publication: 2016079143/10.

(160045413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

---

**Deka-WorldGarant 4, Fonds Commun de Placement.**

Le règlement de gestion de Deka-WorldGarant 4 modifié au 15.05.2016 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Deka International S.A. / DekaBank Deutsche Girozentrale Luxembourg S.A.

Signatures

*Die Verwaltungsgesellschaft / Die Depotbank*

Référence de publication: 2016110071/11.

(160083630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2016.

---

**Morgenstern Balanced Funds, Fonds Commun de Placement.**

Das Koordinierte Verwaltungsreglement wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WARBURG INVEST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2016114984/8.

(160088654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2016.

---